

BRIDGES NETWORK

# PASSERELLES

Analyses et informations sur le commerce et le développement durable en Afrique

VOLUME 16, NUMÉRO 5 – AOÛT 2015



## Du régional au continental : zoom sur l'intégration en Afrique

INTÉGRATION RÉGIONALE

Accords d'intégration régionale en Afrique : plus on est, mieux c'est ?

CEDEAO

TEC, APE, compétitivité : retour sur les grands enjeux actuels et à venir

ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE

La ZLE continentale : synonyme de nouvelles perspectives pour le commerce africain ?



International Centre for Trade  
and Sustainable Development



# PASSERELLES

VOLUME 16, NUMÉRO 5 – AOÛT 2015

## PASSERELLES

Revue africaine sur le commerce et le développement durable en Afrique

PUBLIÉ PAR

**ICTSD**

**Centre International pour le Commerce et le Développement Durable**

Genève, Suisse

[www.ictsd.org](http://www.ictsd.org)

PUBLIEUR

Ricardo Meléndez-Ortiz

RÉDACTEUR EN CHEF

Andrew Crosby

ÉDITEUR

Tristan Irschlinger

SOUTIEN ADDITIONNEL

Andrew Aziz, Kiranne Guddoy

**ENDA Cacid**

Dakar, Senegal

[www.endacacid.org](http://www.endacacid.org)

RÉDACTEUR EN CHEF

Cheikh Tidiane Dieye

ÉDITEUR

Alexandre Gomis

DESIGN

Flarvet

MONTAGE

Oleg Smerdov

---

PASSERELLES reçoit vos commentaires et prend en considération toute proposition d'article. Nos lignes directrices sont disponibles sur demande. Contactez-nous via [passerelles@ictsd.ch](mailto:passerelles@ictsd.ch) ou [passerelles@endacacid.org](mailto:passerelles@endacacid.org)

## INTÉGRATION RÉGIONALE

- 4 **Accords d'intégration régionale en Afrique : plus on est, mieux c'est ?**  
*Jaime de Melo*

## INTERVIEW

- 8 **Le point sur le Tarif extérieur commun (TEC) avec Salifou Tiemtoré de la CEDEAO**

## CEDEAO

- 11 **Nigéria : au-delà du TEC et de l'APE, le vrai enjeu est la compétitivité**  
*Antoine Coste et Erik Von Uexkull*

## AFRIQUE DU NORD

- 15 **Un Conseil nord-africain de facilitation des échanges pour stimuler l'intégration régionale en Afrique du Nord**  
*Khalid El Bernoussi*

## ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE

- 18 **Lancement de la zone de libre-échange continentale : nouvelles perspectives pour le commerce africain ?**  
*David Luke et Babajide Sodipo*

## LE DERNIER MOT

- 21 **Afrique : une marche lente mais sûre vers l'intégration régionale**  
*Cheikh Tidiane Dieye*

## FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

- 23 **Les membres de l'ONU s'accordent sur un cadre de financement du développement post-2015**

## DÉVELOPPEMENT

- 26 **Reconstruction post-Ebola : l'UA propose une annulation des dette extérieures**

- 27 **Salle de presse**

- 28 **Publications et ressources**

## Du régional au continental : zoom sur l'intégration en Afrique



*L'idée selon laquelle l'intégration régionale pourrait constituer l'une des pierres d'assises du développement africain semble bénéficier d'un large consensus. Et c'est très tôt, dès le début de la période post-coloniale, que l'on a vu les premiers efforts se déployer en vue de resserrer les liens entre pays africains. Pourtant, à l'heure actuelle, les progrès accomplis en matière d'intégration restent limités. Le commerce intra-continentale, en particulier, ne représente qu'environ 12 pourcent du total des échanges de l'Afrique, contre environ 55 pourcent pour l'Asie et plus de 70 pourcent pour l'Europe. Exception faite de l'Océanie, l'Afrique reste, et de loin, le continent qui commerce le moins avec lui-même.*

*L'intégration économique en Afrique apparaît donc non seulement comme une nécessité, mais également comme un incroyable défi pouvant receler bien des obstacles. Des communautés économiques régionales (CER) au récent coup d'envoi des négociations de la zone de libre-échange continentale (ZLEC), c'est sur certains des enjeux actuels de l'intégration sur le continent africain que ce numéro de Passerelles se penche.*

*Dans le premier article, Jaime de Melo tente de répondre à une question cruciale : en matière d'intégration en Afrique, quelle approche faudrait-il favoriser ? Pour l'auteur, avant de se lancer dans de grands ensembles tels que la ZLE tripartite ou de la ZLEC, mieux vaudrait se focaliser sur les communautés économiques régionales (CER) existantes, en les équipant mieux pour le commerce du 21ème siècle.*

*À l'inverse, l'article de David Luke et Babajide Sodipo insiste quant à lui sur le grand potentiel de la ZLEC, qu'il considère comme une réaction nécessaire à l'évolution actuelle de l'architecture du commerce international. Les auteurs concèdent néanmoins que la mise en place d'une telle ZLE sera d'une extrême complexité.*

*Ce numéro inclut également un entretien avec Salifou Tiemtoré, Directeur des douanes de la CEDEAO. Cet entretien s'articule autour d'un sujet des plus actuels : le Tarif extérieur commun (TEC). Sa mise en œuvre, son lien avec l'accord de partenariat économique (APE), ainsi que ses risques de friction avec certains engagements à l'OMC, sont abordés.*

*Dans leur contribution, Antoine Coste et Erik Von Uexkull se penchent sur le cas du Nigéria et analysent l'impact qu'auront le TEC et l'APE sur l'économie du géant ouest-africain. Malgré un effet net positif, le potentiel des réformes axées sur la compétitivité semble bien plus grand.*

*Enfin, Khalid El Bernoussi s'intéresse quant à lui à l'Afrique du Nord, encore si peu intégrée. Son article plaide pour la création d'un Conseil Nord-africain de facilitation des échanges, dans l'optique de renforcer et dynamiser le commerce régional.*

*Continuez à suivre l'actualité sur le commerce et le développement durable en Afrique sur le [site web](#) de Passerelles. Vous pouvez désormais aussi nous suivre sur [Facebook](#) et [Twitter](#) !*

## INTÉGRATION RÉGIONALE

## Accords d'intégration régionale en Afrique : plus on est, mieux c'est ?

Jaime de Melo

*L'intégration régionale est la voie à suivre pour l'Afrique, mais les récentes méga-initiatives – ZLE tripartite et ZLE continentale – seront confrontées à d'importants défis. L'intégration en groupes restreints, et en abandonnant le modèle linéaire d'intégration, devrait s'avérer plus fructueuse.*

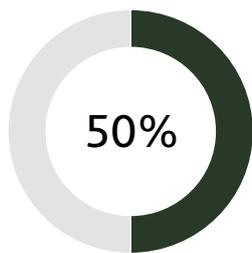
Après l'entrée en vigueur du tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO en janvier 2015, on a assisté en juin au lancement de la Zone de libre-échange tripartite (ZLET) entre 26 pays, cumulant plus de la moitié du PIB de l'Afrique et englobant 632 millions d'habitants, soit 56 pourcent de la population africaine. Une Zone de libre-échange continentale (ZLEC) doit également être lancée en 2017, ou peu après. La première phase de la ZLET implique des efforts d'intégration modestes. Elle repose sur les principes de géométrie variable, en rejetant un « engagement unique » plus ambitieux, et de reprise de l'acquis (avancée plutôt que recul). Les réductions tarifaires sur la table sont modestes, les règles d'origine reposeront sur une liste (plutôt qu'un critère général), et il y aura la possibilité de recours commerciaux pour faire face au dumping et aux hausses subites d'importations. L'agenda de la deuxième phase doit encore être décidé, mais il devrait inclure les services et l'harmonisation des règles en matière de politique de concurrence. La ratification de la ZLET par au moins cinquante pourcent des membres est prévue dans un délai d'un an, et c'est à ce moment qu'elle entrera en vigueur<sup>1</sup>.

Alors, cette tentative visant à rationaliser les multiples accords d'intégration régionale qui parsèment le continent constitue-t-elle une étape décisive vers une plus grande coopération à l'échelle du continent ? En me fondant sur les observations et analyses que l'on peut tirer de l'expérience récente, je fais valoir qu'en raison d'une géographie défavorable rendant difficile de gérer les coûts élevés de l'importante hétérogénéité de l'Afrique, les initiatives d'intégration au sein de groupements plus restreints produiront de plus grands bénéfices.

### **Au-delà du modèle d'intégration linéaire : une troisième phase de l'intégration africaine ?**

Suite à la création de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en 1963, on a assisté à une première vague d'accords d'intégration régionale (AIR) avec la mise en place de communautés économiques régionales (CER) derrière de hauts murs tarifaires. Ces CER devaient être les « pierres d'assise » de l'Union africaine tant espérée dès le début de la période postcoloniale. À présent, ces CER sont essentiels à la mise en œuvre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). En bref, les CER étaient et continuent d'être le mortier qui cimente l'unité africaine.

La première vague a échoué, non seulement pour des raisons économiques, mais aussi parce que les dirigeants de ces jeunes États africains post-indépendance étaient peu disposés à encourager l'émergence d'une autorité supranationale, pourtant nécessaire pour renforcer la coopération, ainsi que coordonner et gérer les affaires de l'Union africaine tant attendue. La grande diversité de ces Accords d'Intégration Régionale (AIR) s'est traduite en divergences d'intérêts, qui ont renforcé l'insistance des pays sur le « respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque État et le droit inaliénable à une existence indépendante », comme énoncé dans la Charte de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) de 1963. L'attachement au panafricanisme s'est affaibli, entraînant un flou et une multitude d'objectifs déclarés dans ces AIR, ce qui a aidé les pays à faire l'impasse sur les questions qui les divisaient<sup>2</sup>.



Selon les recherches de l'OCDE sur les chaînes de valeur mondiales, les services peuvent représenter plus de 50 pourcent des exportations lorsqu'ils sont mesurés en valeur ajoutée.

Une seconde vague d'accords a vu le jour suite au Traité d'Abuja de 1991. Un examen des dix accords majeurs initiés dans le cadre de cette seconde vague d'AIR montre que seuls trois visaient le simple statut de zone de libre-échange (ZLE). Tous les autres visaient une intégration plus profonde, avec un processus d'intégration progressant selon un modèle linéaire par étapes, débutant avec le marché des biens, puis celui du travail, celui des capitaux, pour finalement parvenir à une intégration monétaire et fiscale. L'intégration des marchés des biens commence par un ZLE, puis passe à une union douanière avec un tarif extérieur commun (TEC), puis enfin à un marché commun avec mobilité du travail et du capital. Dans cette séquence linéaire, aucune région, sauf la SACU, n'a réellement atteint un statut d'union douanière à part entière, car les exceptions à la structure en 4-5 bandes tarifaires des TEC sont nombreuses. Le TEC de la CEDEAO comprend une « liste d'exceptions » d'environ 300 produits pouvant bénéficier d'une exemption des nouveaux tarifs douaniers, qui inclût 200 produits de l'ancienne liste d'interdiction d'importation du Nigéria.❶

---

*Cette épaisseur persistante des frontières reflète [...] aussi le désintérêt pour la libération du commerce des services dans le modèle africain d'intégration linéaire, qui n'est plus adapté au commerce du 21ème siècle.*

---

La performance commerciale décevante de ce modèle d'intégration a fait l'objet de débats amplement documentés. Entre autres, les estimations du volume d'échanges intra-zone dans les AIR africains suggèrent qu'en moyenne, les échanges sont inférieurs de 40 pourcent aux échanges potentiels, s'agissant des volumes commerciaux prédits en l'absence de coûts des échanges. De même, il semblerait que les coûts du commerce entre partenaires ont baissé moins rapidement que les coûts avec les non-partenaires❷. Cette épaisseur persistante des frontières reflète non seulement la géographie du commerce africain, la faible complémentarité commerciale entre partenaires, une logistique défaillante et des retards aux frontières, mais aussi le désintérêt pour la libéralisation du commerce des services dans le modèle africain d'intégration linéaire, qui n'est plus adapté au commerce du 21ème siècle.

Jusqu'ici, les négociations en vue de la Zone de libre-échange tripartite (ZLET) et de la Zone de libre-échange continentale (ZLEC) suivent ce modèle d'intégration linéaire, qui néglige le fait que la production au 21ème siècle prend de plus en plus la forme d'échanges de tâches (c'est-à-dire de services) plutôt que d'échanges de produits. Dans ce nouvel environnement, les services jouent le rôle d'intrants à travers l'espace (transport, télécommunications) et le temps (services financiers), ainsi que d'intrants directs dans l'activité économique, car ils génèrent des connaissances et du capital humain. Les évolutions récentes dans l'étude des chaînes de valeur mondiales menée par l'OCDE montrent que les services peuvent représenter plus de 50 pourcent des exportations lorsqu'ils sont mesurés en valeur ajoutée. Parce qu'ils ne passent pas en douane, et que les réglementations sont, au mieux, prises en compte de manière imparfaite, les services – sauf pour la main-d'œuvre et les flux d'IDE – ne sont pas directement observés lorsqu'ils franchissent les frontières. Même si les mesures des restrictions auxquelles font face les services commerciaux ne sont que très approximatives, certaines estimations pour le mode 1 (commerce transfrontières) et le mode 2 (consommation à l'étranger) suggèrent que les coûts des restrictions aux échanges pourraient bien être deux à trois fois plus élevés que dans le cas du commerce de marchandises – ceux-ci étant mesurés selon la même approche (le « modèle gravitaire du commerce »).

Rompre avec le modèle linéaire d'intégration en mettant l'accent sur des mesures de facilitation des échanges à la frontière qui ont le soutien complet des milieux d'affaires constitue une première étape qui est à présent en cours. Cependant, même pour le marché commun de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), il y a encore peu de progrès dans

## 12,3 milliards USD

En 2013, le PIB médian des pays africains était de 12,3 milliards de dollars, soit environ 10 pourcent de celui du canton suisse de Zurich.

l'élimination des restrictions pour les services professionnels, les télécommunications et le transport, que ce soit unilatéralement ou au niveau régional. De même, les progrès sont lents en matière de libéralisation des services par l'harmonisation et la reconnaissance mutuelle, alors que l'approche de 'l'équivalence mutuelle' – la voie suivie par la Directive sur les services de l'UE – devrait être plus prometteuse, car elle est moins exigeante en matière de confiance.

### **Défis futurs : briser les petits marchés tout en s'accommodant de l'hétérogénéité**

En 2013, le produit intérieur brut (PIB) en parité de pouvoir d'achat (PPA) de l'ensemble de l'Afrique était inférieur à celui de l'Allemagne et le PIB médian des pays africains était de 12,3 milliards de dollars, soit environ 10 pourcent de celui du canton suisse de Zurich. Les avantages potentiels en termes d'économies d'échelle et de dilution du pouvoir monopolistique plaident en faveur d'AIR ayant un grand nombre de membres, tels que la Zone de libre-échange tripartite (ZLET) et la Zone de libre-échange continentale (ZLEC). Néanmoins, regrouper un grand nombre de membres implique également davantage d'hétérogénéité et davantage de sources de conflits potentielles – davantage de groupes ethniques, de grands et de petits pays, d'États enclavés et d'États côtiers appartenant au même groupe régional –, avec des coûts politiques plus élevés pour la fourniture de biens publics. Dans les groupements comptant beaucoup de membres, l'intégration est moins profonde parce qu'il est difficile de s'entendre, et qu'il est fort probable que prévalent les intérêts des membres les plus puissants, naturellement moins ouverts au monde extérieur.

Prenons l'exemple de la CEDEAO, dont le Libéria et le Nigéria sont membres. Il a fallu plus de dix années de négociations pour adopter le tarif extérieur commun (TEC), car le Nigéria insistait pour avoir un TEC à 5 bandes (0 à 35 pourcent), alors que l'UEMOA et d'autres étaient en faveur d'un TEC à quatre bandes (0 à 20 pourcent). Pour le Libéria, le passage au TEC doublera le droit de douane moyen et pourrait rehausser les coûts de la vie pour les ménages ruraux et urbains de 6 et 3 pourcent respectivement. Des mesures temporaires de protection spéciale ont été envisagées, mais uniquement pour les produits actuellement au-dessus de leur bande respective, alors qu'aucune attention n'a été prêtée aux tarifs douaniers inférieurs à leur bande respective, comme par exemple le riz pour le Libéria<sup>9</sup>. Pour les petits pays, les coûts de l'intégration à une union douanière au sein d'un vaste groupe qui comprend des partenaires puissants sont susceptibles d'être élevés.

---

*Regrouper un grand nombre de membres implique davantage d'hétérogénéité et de sources de conflits potentielles, avec des coûts politiques plus élevés pour la fourniture de biens publics.*

---

Cette expérience constitue un défi pour la Zone de libre-échange tripartite (ZLET), composée de 26 membres, car le régionalisme au 21<sup>ème</sup> siècle n'est plus une question d'échange d'accès au marché au détriment des non-membres, mais plutôt de mise en œuvre de réformes attractives pour l'IDE, qui apporte à la région les activités de services requises pour participer à la délocalisation de la production. Dans ce nouvel environnement où le commerce est de plus en plus un échange de tâches et de biens intermédiaires, la protection (ou l'échange d'accès au marché au détriment des non-membres) revient à se priver de participer à cette délocalisation de la production. Non seulement l'intégration profonde, nécessaire afin d'attirer les IDE, est particulièrement difficile à réaliser au sein d'un groupe comprenant de nombreux membres, mais il y a également le risque que la protection vis-à-vis des non-membres reste élevée.

L'intégration profonde suppose une certaine délégation d'autorité au niveau supranational, ce qui est plus facile à accomplir avec un nombre restreint de membres. La Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), composée de 5 membres, a démarré en 2010 la mise en place d'un marché commun des capitaux, des biens et des services, et se sert d'une approche

de « carte de pointage » pour mesurer les progrès. Par exemple, les violations des dispositions du protocole sur les services sont publiées sur le site web de la CAE, qui donne bien plus de renseignements sur les progrès de l'intégration que les sites web d'autres accords régionaux africains. La CAE est également en voie de promouvoir la concurrence dans les télécommunications en supprimant les frais d'itinérance, et elle délivre des visas touristiques uniques pour les pays du corridor Nord (Rwanda, Kenya et Ouganda). La CAE est le seul AIR africain où le ratio entre commerce effectif et commerce potentiel (au niveau intra-régional) a enregistré une hausse à la suite de l'intégration.

Afin de briser la malédiction des petits marchés, l'approche des grands groupements semble toute indiquée afin d'exploiter les économies d'échelle. Mais la coopération associée à des biens publics tels que la monnaie commune, un cadre judiciaire et juridique commun, ainsi que des politiques réglementaires appropriées présente également des avantages. Pour les membres de la Zone Franc, le partage d'une monnaie commune est associé à des échanges bilatéraux plus intenses pouvant s'expliquer par une plus faible volatilité des taux de change bilatéraux. Ainsi, la SACU, l'UEMOA et la CEMAC ont tiré parti d'une profonde intégration, quoiqu'avec des coûts de développement institutionnel couverts par les colonisateurs, et la CAE est en train d'emprunter la même voie. Pour de grands regroupements régionaux tels que la ZLET, qui ont des populations plus hétérogènes, les coûts politiques en matière de fourniture de biens publics sont plus élevés. L'expérience européenne montre que les tensions entre économies d'échelle et hétérogénéité des préférences ne peuvent être que partiellement résolues à travers la décentralisation des différentes couches d'administration<sup>⑤</sup>.

En Afrique, les *spillovers* régionaux sont particulièrement importants car les infrastructures de transport et de communications sont insuffisantes. Toutefois, la diversité ethnolinguistique de part et d'autre de frontières 'artificielles' implique de grandes différences de préférences en termes de politique, qui continueront dans le futur à entraver la fourniture de biens publics par l'adoption de politiques régionales communes au sein de grands groupements. La prise de décision commune internalise les *spillovers*, mais elle éloigne la politique commune de la politique nationale préférée par chacun (ce qui signifie une perte de souveraineté nationale). Par analogie avec l'expérience de l'UE, des initiatives telles que la ZLET et la ZLEC sont-elles un début de coopération institutionnelle et politique dans une perspective intergouvernementale où les institutions régionales poursuivent les intérêts économiques des populations nationales ? Ou bien, pour être plus optimiste, comme l'Union africaine (UA) l'espère, est-ce le début d'un processus fonctionnaliste où les institutions et les agents supranationaux développent un rôle autonome pour renforcer l'intégration?

- ① Luke, David et Zodwa Mabuza (2015) "The Tripartite Free Trade Area Agreement: A Milestone for Africa's Regional integration process" *Bridges Africa* vol. 4(6) <http://bit.ly/1OwiU42>
- ② Melo, Jaime de (2014), "The Tripartite FTA: Is it the Way to Deepen Integration in Africa?" <http://brook.gs/1tH1pvA>
- ③ Melo, Jaime de et Anne Laski (2015), "Will West Africa's Common External Tariff Protect Consumers?" <http://bit.ly/1JLnr3U>
- ④ Melo, Jaime de et Yvonne Tsikata (2015) "Regional Integration in Africa: Challenges and Prospects", <http://bit.ly/1JLnpJl>
- ⑤ Spalore, Enrico, "The Political Economy of European Integration", <http://bit.ly/1JqawZn>



**Jaime de Melo**

Directeur scientifique de la fondation pour les études et recherches sur le développement international (Ferd), et professeur émérite, Université de Genève.

## INTERVIEW

## Le point sur le Tarif extérieur commun (TEC) avec Salifou Tiemtoré de la CEDEAO



**Salifou Tiemtoré**  
Directeur des douanes  
à la Commission de la  
Communauté économique  
des États de l'Afrique de  
l'Ouest (CEDEAO)

*Au milieu du mois de juillet, Passerelles a eu l'opportunité de s'entretenir avec Salifou Tiemtoré, Directeur des douanes de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Bien évidemment, la discussion s'est articulée autour du sujet clé, à l'heure actuelle, en matière d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest : le Tarif extérieur commun (TEC). Sa mise en œuvre, mais également son rapport avec l'APE, ainsi que les potentielles tensions qu'il pourrait créer avec certains engagements à l'OMC, font partie des questions couvertes par notre entretien. Enfin, le lancement des négociations en vue de l'établissement de la zone de libre-échange continentale est également abordé.*

***L'année 2015 marque un tournant dans le renforcement de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, avec l'entrée en vigueur du Tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO en date du 1er janvier. Mais aux dernières nouvelles, seuls huit États membres ont entamé la mise en œuvre. Quelles sont les raisons qui expliquent le retard des sept autres pays et comment la CEDEAO compte-t-elle procéder en vue de l'application effective du TEC ?***

[Salifou Tiemtoré] L'histoire retiendra en effet que c'est le 1er janvier 2015 que les quinze États membres de la CEDEAO ont décidé, ensemble, de redonner un nouveau souffle au processus d'intégration régionale à travers la mise en application d'un Tarif extérieur commun (TEC CEDEAO). Cet instrument de politique économique et commerciale permet à la région de construire une véritable union douanière, en créant les conditions pour permettre la réalisation du marché commun, tel qu'envisagé par le Traité révisé de la CEDEAO.

Il est heureux de constater qu'à la date du 30 juin 2015, huit États (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Togo) ont commencé à appliquer le TEC CEDEAO. Le Ghana rejoindra ce groupe au cours du troisième trimestre de l'année 2015 en raison d'impératifs liés à sa législation interne. La Guinée, le Liberia et la Sierra Leone n'ont pas pu engager les travaux préparatoires nécessaires à la mise en application, et ce en raison de la prévalence depuis juin 2014 de l'épidémie à virus Ebola. Quant au Cap Vert et à la Guinée Bissau, la non-application du TEC est essentiellement due à la non-disponibilité des documents juridiques du TEC en langue portugaise.

*Des actions énergiques seront engagées [...] par la Commission de la CEDEAO pour accompagner les États dans la résolution des problèmes identifiés.*

La 17ème réunion du Comité technique conjoint CEDEAO-UEMOA de gestion du TEC CEDEAO élargie aux États membres, tenue du 29 juin au 2 juillet 2015 à Abuja au Nigeria, a permis de faire le point sur les difficultés rencontrées par chaque État. Au demeurant, des actions énergiques seront engagées au cours du second semestre 2015 par la Commission

de la CEDEAO pour accompagner les États dans la résolution des problèmes identifiés, de manière à ce que ceux-ci entament la mise en application du TEC d'ici la fin de l'année 2015.

***Avant la mise en œuvre du TEC, l'Afrique de l'Ouest avait aussi connu l'expérience du schéma de libéralisation des échanges, qui après plusieurs années n'a pas complètement réussi à bâtir un marché libre et transparent. Quelles leçons la CEDEAO doit-elle tirer de cette expérience afin d'éviter un enlisement du TEC ?***

[ST] Le contexte est différent. En effet, les textes réglementaires qui encadrent aujourd'hui la zone de libre-échange de la CEDEAO n'ont pas fait l'objet de discussions suffisantes dans la région. Autant les ambitions pour une intégration plus forte étaient légitimes, autant il apparaît a posteriori que la mise en œuvre du schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO (SLE) n'a pas suffisamment pris en compte les intérêts immédiats de certains États, notamment concernant les pertes de recettes fiscales et économiques inhérentes à la suppression des droits des douanes.

De surcroît, le SLE n'avait pas prévu un dispositif de suivi-évaluation et de sanctions pour encadrer son entrée en vigueur et sa mise en œuvre. Le mauvais fonctionnement par endroit de la zone de libre-échange s'explique par la persistance des États à privilégier les intérêts nationaux.

Contrairement au processus d'élaboration du SLE, celui qui a conduit à l'adoption du TEC CEDEAO a été inclusif et très participatif. Aussi, le tarif qui est entré en vigueur le 1er janvier 2015 est le fruit de longues discussions qui ont duré plus de huit années. Cette situation est une première raison qui fonde l'acceptation du TEC CEDEAO.

Mais au-delà, la CEDEAO travaille actuellement à l'institution d'un dispositif de mise en application et de suivi-évaluation (monitoring) du TEC CEDEAO, tant au niveau de la Commission qu'au niveau des États. Ce dispositif institutionnel viendra en appui au Comité conjoint CEDEAO-UEMOA de gestion de l'Union douanière, qui est l'organe technique chargé d'évaluer l'état de mise en application du TEC et d'apporter des réponses aux préoccupations qu'exprimeront les États. Le Comité Conjoint se réunit au moins deux fois par an.

Il est donc exclu de laisser l'Union douanière fonctionner sans une gouvernance forte. C'est dans cette optique que la Commission travaillera cette année et les prochaines années. Il en va de la crédibilité de notre région et de nos engagements avec nos partenaires commerciaux.

***La mise en œuvre du TEC, dont la cinquième bande est de 35 pourcent, crée pour certains pays de la région une certaine tension avec leurs engagements à l'OMC. Comment la région compte-elle faire pour résoudre cette incompatibilité ?***

Nous étions conscients de ces difficultés au moment de la finalisation des travaux sur le [ST] TEC CEDEAO. Mais nous devons prendre en compte les préoccupations exprimées par certains États, qui voulaient taxer des produits à des niveaux qui permettraient d'assurer la compétitivité de certaines de leurs filières de production. Le fait que certains États soient en violation avec leurs engagements à l'OMC est certes un problème, mais loin d'être insurmontable.

À cet égard, les commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA ont, au cours du dernier trimestre de l'année 2014, enjoint les États à réserver leurs droits à l'OMC afin de prévoir la possibilité d'engager, au cours du cycle triennal 2015-2017, des renégociations avec des membres de l'OMC sur une façon de rendre compatibles les concessions tarifaires des États avec le TEC CEDEAO. Les deux commissions ont organisé une mission prospective à Genève en mai 2015 afin d'échanger avec les services compétents de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), et avec d'autres institutions spécialisées, pour évaluer les coûts (compensations) d'une telle opération et déterminer la meilleure stratégie à adopter pour la région.

## Le Tarif extérieur commun (TEC)

Le Tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO est l'un des instruments d'harmonisation des politiques commerciales et de renforcement de l'intégration mis en place par la CEDEAO. Adopté en 2013 et entré en vigueur au début de l'année 2015, le TEC constitue un régime tarifaire unifié composé de cinq bandes tarifaires (0, 5, 10, 20 et 35 pourcent) qui s'appliquent en fonction du type de produit. Pour l'instant, seuls huit États membres l'ont mis en oeuvre.

Actuellement, la CEDEAO est dans une phase de préparation afin de rendre disponibles les statistiques commerciales, notamment les importations par pays de provenance, de manière à identifier les principaux partenaires dans le cadre de futures renégociations.

**À l'entrée en vigueur officielle du TEC, l'Accord de partenariat économique (APE) validé par les chefs d'États en juillet 2014 avait déjà été signé par une dizaine de pays ouest-africains. Toutefois, un véritable consensus au niveau régional n'existe toujours pas autour de l'APE, certains observateurs pointant du doigt des incohérences avec le TEC. Selon vous, ces craintes sont-elles justifiées ? Que pouvez-vous dire de la relation entre le TEC et l'APE ?**

[ST] Nous pensons avoir résolu toutes les questions techniques pour la conclusion d'un Accord de partenariat économique (APE) qui préserve les intérêts stratégiques de la région. L'offre d'accès au marché de l'APE a été élaborée à partir du TEC CEDEAO. Tous les produits qui ont été identifiés comme « produits sensibles » dans le cadre du TEC CEDEAO font partie de la liste d'exclusion de l'APE. Les craintes souvent exprimées n'ont pas de fondement technique.

Toutefois, il est vrai qu'il existe certaines appréhensions de la part des acteurs de certaines filières agricoles et industrielles sur la libéralisation commerciale qu'induit l'APE à terme. Mais il est bon de signaler que, quel que soit le niveau du TEC CEDEAO, il n'apportera jamais la protection tant recherchée. Seule l'amélioration de la compétitivité des secteurs de production garantira la viabilité de certaines exploitations agricoles ou activités industrielles. Quant à la compétitivité, elle dépend de plusieurs facteurs, le TEC n'est qu'un élément.

---

*Seule l'amélioration de la compétitivité des secteurs de production garantira la viabilité de certaines exploitations agricoles ou activités industrielles.*

---

**Les négociations sur la zone de libre-échange continentale (ZLEC), prévue à l'horizon 2017, viennent de démarrer dans un contexte marqué par le lancement de la zone de libre-échange tripartite (COMESA-CAE-SADC). Comment la CEDEAO compte-t-elle prendre part à ce processus d'intégration à l'échelle africaine ? La réalisation de cette ambition continentale constitue-t-elle une priorité pour l'Afrique de l'Ouest ?**

[ST] La CEDEAO salue l'avènement de la tripartite. Si la volonté politique affichée par cette partie de l'Afrique aboutissait à la définition de règles et procédures communes pour permettre la libre-circulation des produits originaires, cela constituerait une grande avancée pour la création de la zone de libre-échange continentale prônée par l'Union Africaine (UA).

Certainement, au cours des années futures et dans la perspective de la création de la zone de libre-échange continentale, il n'est pas exclu que des négociations puissent avoir lieu entre la CEDEAO et les communautés économiques régionales (CER) contiguës à son espace communautaire. Mais ces négociations devraient être conduites sur la base de la réglementation qui régit la circulation des produits communautaires. Et c'est un défi en soi pour une CER que de définir des règles et d'assurer leur application. Aussi, nous saluons l'initiative de la tripartite pour s'être engagée sur cette voie.

CEDEAO

## Nigéria : au-delà du TEC et de l'APE, le vrai enjeu est la compétitivité

Antoine Coste et Erik Von Uexkull

*La mise en œuvre par le Nigéria du TEC de la CEDEAO et de l'APE avec l'UE devrait avoir certains bénéfices.*

*Mais ces derniers seront limités comparé à un véritable agenda pour la compétitivité.*

Après plus d'une décennie, les négociations sur le Tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO et pour un Accord de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne se sont accélérées en 2014. Le TEC est officiellement entré en vigueur au 1er janvier 2015, et l'APE validé par les chefs d'États en juillet 2014 a déjà été signé par une dizaine de pays ouest-africains.

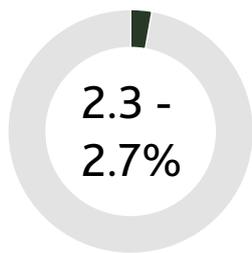
Toutefois, un large consensus au niveau régional n'est toujours pas acquis pour ces deux accords, faisant planer une incertitude sur leur mise en œuvre. En particulier, certains groupes d'intérêt au Nigéria ont exprimé leur opposition au TEC comme à l'APE, expliquant qu'ils auraient des impacts négatifs sur les producteurs et consommateurs domestiques. Le lobbying efficace mené par ces acteurs a fortement influencé la position des autorités fédérales durant les négociations, et la signature de l'APE par le Nigéria reste incertaine.

Le Nigéria a depuis longtemps appliqué une politique commerciale plus protectionniste que la plupart des autres pays ouest-africains, caractérisée notamment par des pics tarifaires, des taxes spéciales et des interdictions d'importation. Plusieurs analyses ont montré que ces instruments n'ont pas atteint leur objectif affiché de renforcer les industries domestiques et de favoriser la diversification économique, mais qu'elles ont eu, au contraire, d'importants effets néfastes<sup>1</sup>. Les groupes qui bénéficieraient d'une politique plus ouverte (consommateurs, commerçants, producteurs important des produits intermédiaires, douanes, etc.) sont insuffisamment organisés et ont un poids limité dans ces débats politiquement sensibles.

Certains chiffres alarmants, issus d'études parfois non-publiées concernant l'impact du TEC et de l'APE sur les recettes fiscales, l'emploi et la production industrielle, ont été cités au Nigéria pour argumenter que le pays ne devrait pas signer ces accords. Afin de faciliter un débat public reposant sur des résultats objectifs et transparents, la Banque mondiale a récemment produit deux études empiriques sur les impacts potentiels du TEC et de l'APE au Nigéria, en consultation avec le Gouvernement fédéral et la Commission de la CEDEAO<sup>2</sup>. Sans se prononcer en faveur ou en défaveur de ces accords, ces études indiquent que si ceux-ci sont pleinement appliqués, ils devraient bénéficier à la majorité des ménages et des entreprises du secteur manufacturier, et n'avoir qu'un impact négatif limité sur les recettes publiques. Une minorité d'entreprises et de travailleurs pourrait pâtir de ces réformes, mais ces effets devraient rester faibles comparés à la rentabilité importante de ces entreprises *ex-ante* et aux gains à attendre d'autres mesures pour renforcer la compétitivité. Cet article synthétise ces résultats et en tire des recommandations de politiques pour accompagner les changements attendus.

### L'impact du TEC et de l'APE au Nigéria

Les études mentionnées ci-dessus utilisent une méthodologie s'appuyant sur un nombre limité d'hypothèses pour fournir des résultats intuitifs sur les effets du TEC et de l'APE au Nigéria<sup>3</sup>. Plusieurs scénarios sont considérés concernant le TEC, dont sa mise en œuvre totale avec levée des interdictions et taxes spéciales. La pleine mise en œuvre du TEC est considérée comme point de départ pour étudier l'impact net de l'APE.



La mise en œuvre complète du TEC avec levée des interdictions et des taxes spéciales réduirait le prix moyen du panier de consommation de 2,3 à 2,7 pourcent pour chaque quintile de la distribution des revenus.

### *Recettes publiques*

Les recettes tarifaires baisseraient de 14,3 à 16,7 pourcent avec le scénario de mise en œuvre totale du TEC, du fait de la levée des taxes spéciales. Cette baisse doit toutefois être relativisée car (i) les calculs ignorent les exonérations douanières fréquemment accordées et surestiment donc les pertes potentielles de recettes, (ii) la levée des interdictions et taxes spéciales générerait des recettes additionnelles en réduisant les incitations à la contrebande, et (iii) les recettes tarifaires ne représentaient en 2011 que 3,7 pourcent des recettes fiscales totales de l'État nigérian. Concernant l'APE, une perte importante de recettes tarifaires est attendue à l'issue de la mise en œuvre en 2035 (de 17,3 à 18,7 pourcent). Celle-ci ne représenterait toutefois que 0,8 pourcent des recettes fiscales totales et 3,3 pourcent des recettes non-pétrolières à la fin de cette période (avec une hypothèse de croissance annuelle de l'ensemble des revenus de 3 pourcent).

### *Bien-être des consommateurs*

La mise en œuvre complète du TEC avec levée des interdictions et des taxes spéciales réduirait le prix moyen du panier de consommation de 2,3 à 2,7 pourcent pour chaque quintile de la distribution des revenus, principalement grâce à la baisse du prix du riz. La baisse des tarifs sur les produits européens importés une fois l'APE appliqué ne devrait en revanche avoir qu'un effet marginal sur le bien-être des ménages.

### *Rentabilité des entreprises*

L'impact du TEC sur les profits de l'entreprise médiane devrait être positif mais faible, les pertes dues à la baisse du prix du produit final étant compensées par la baisse du coût des intrants – qui peut d'ailleurs avoir un effet positif sur la compétitivité des entreprises. De même, l'APE devrait faire des gagnants et des perdants selon les secteurs, mais l'effet moyen sur la rentabilité des entreprises au cours de la période de mise en œuvre devrait être marginal. Un peu moins d'un tiers des entreprises pourraient voir leurs résultats baisser du fait de l'APE, mais seul 0,5 pourcent d'entre-elles cesseraient d'être rentables. Alors que les gains attendus seraient équitablement répartis entre les entreprises, les pertes prévues sont concentrées sur quelques secteurs bénéficiant d'une importante protection et de taux de profits supérieurs à la moyenne avant la réforme, tels que le textile, le ciment, l'agroalimentaire, et l'ameublement. De façon classique pour une réforme tarifaire, cette asymétrie implique que la minorité plus durement affectée résistera davantage contre la réforme.

### *Emploi*

Si les entreprises négativement affectées par le TEC ou l'APE pourraient, il est vrai, être amenées à réduire leurs effectifs, de nouvelles opportunités d'emploi sont attendues dans les entreprises plus productives bénéficiant de ces réformes, que ce soit dans le même secteur ou dans d'autres industries. Ceci devrait notamment être le cas dans l'agroalimentaire, tandis que le textile pourrait être un secteur d'assistance prioritaire pour l'adaptation à la réforme.

### *Accès aux marchés*

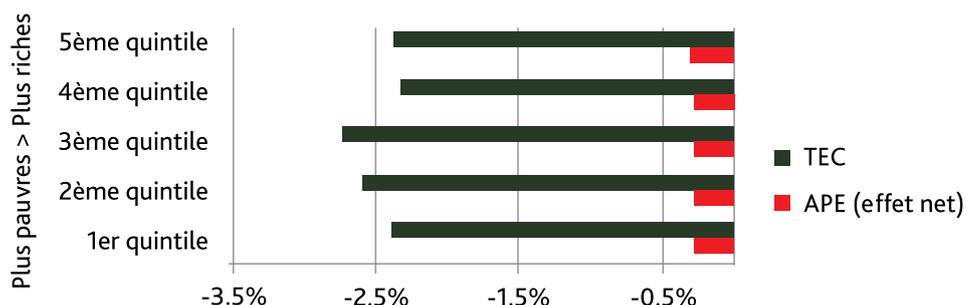
Au-delà de l'impact d'une libéralisation commerciale au Nigéria, le TEC pourrait accroître les tarifs pour les produits non-communautaires dans plusieurs pays de la CEDEAO, renforçant ainsi la marge préférentielle dont bénéficient les produits nigériens. Par ailleurs, l'APE améliorerait l'accès au marché européen pour les producteurs nigériens de produits non-pétroliers, qui font actuellement face à des barrières tarifaires avec le Système Généralisé de Préférences (ex : produits agricoles, le cuir, les textiles). Ainsi, la diversification des exportations pourrait s'en retrouver favorisée.

### *Facilitation des échanges*

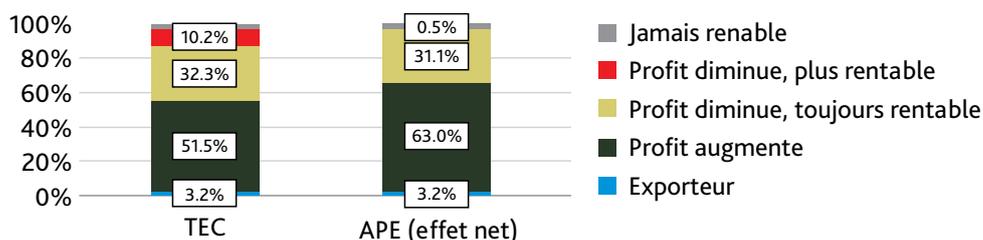
Le TEC pourrait également simplifier les procédures commerciales pour le commerce intra-régional et faciliter la coopération entre administrations douanières. Dans la mesure où il réduirait les possibilités d'arbitrage entre tarifs douaniers nationaux, menant à une baisse de la contrebande, le TEC pourrait également permettre à terme un allègement des contrôles à l'importation.

Les figures ci-dessous synthétisent les résultats attendus d'une mise en œuvre complète du TEC et de l'APE sur les entreprises et les ménages nigériens. La Figure 1 montre la baisse attendue du prix moyen du panier de consommation des ménages, par quintile de revenu. La Figure 2 indique quelles proportions des entreprises pourraient voir leurs profits augmenter ou diminuer du fait des deux réformes, en distinguant dans le second cas celles qui resteraient rentables et celles qui ne le seraient plus. Enfin, la Figure 3 présente l'impact du TEC et de l'APE sur les profits de l'entreprise médiane à travers les différents canaux précédemment décrits.

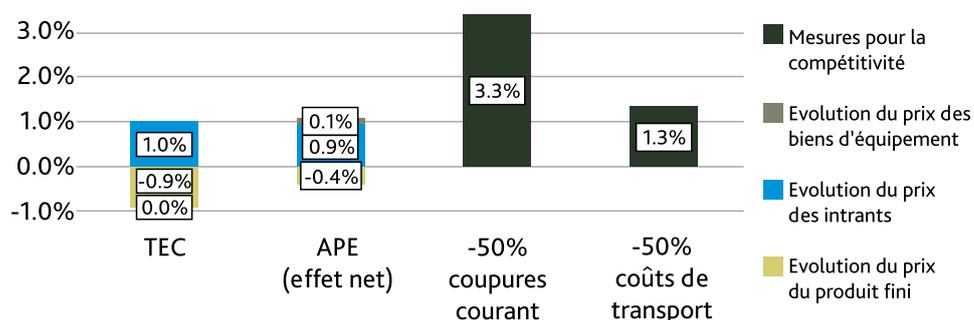
**Figure 1 : Évolution du prix moyen du panier de consommation des ménages**



**Figure 2 : Distribution des gains et pertes de profitabilité pour les entreprises**



**Figure 3 : Ampleur de la variation de rentabilité pour l'entreprise médiane**



**Quelles politiques face au nouvel environnement commercial ?**

Une bonne compréhension des effets potentiels des réformes commerciales que constituent le TEC et l'APE doit permettre aux autorités de mettre en place des politiques appropriées, afin de maximiser les gains et minimiser les coûts en tirant partie des périodes de transition.

Concernant les *recettes fiscales*, les pertes attendues peuvent notamment être compensées par un contrôle accru de l'utilisation des exonérations douanières et une meilleure lutte contre les fraudes, ainsi que par une amélioration de la collecte pour les autres sources de recettes.

Pour ce qui est des *entreprises*, un véritable agenda pour la compétitivité est plus susceptible de favoriser le développement du secteur privé et la création d'emploi, à moyen terme, qu'une protection commerciale inefficace dans certains secteurs. En matière de commerce, ceci implique par exemple de ne pas considérer les réformes uniquement en termes de baisse de la protection des produits finis, mais également en termes d'amélioration de l'accès aux intrants. Même si la majorité des entreprises nigérianes devraient bénéficier du TEC et de l'APE, une conclusion importante des études que ces gains resteraient minimes comparés à ceux qu'engendrerait une réduction de certaines contraintes majeures pour les entreprises, comme les coûts de l'énergie et du transport (Figure 3).

Enfin, en ce qui concerne l'*emploi* dans les secteurs et entreprises négativement affectés par le TEC et l'APE, une aide à la reconversion pour les travailleurs serait une meilleure option qu'un soutien direct aux entreprises les plus touchées.

---

*La conjugaison des réformes commerciales et d'un agenda ambitieux pour la compétitivité constitue la meilleure option, car elle bénéficierait à l'ensemble des entreprises.*

---

### Conclusion

La conclusion des négociations du TEC de la CEDEAO et de l'APE avec l'Union Européenne représentent des étapes importantes, mais c'est la façon dont ces accords seront mis en œuvre et complétés par d'autres réformes qui déterminera, dans un large mesure, les bénéfices que peuvent en attendre les entreprises et travailleurs, que ce soit au Nigéria ou dans le reste de l'Afrique de l'Ouest.

Les résultats synthétisés dans cet article suggèrent qu'au Nigéria, une majorité des entreprises manufacturières et des travailleurs devraient bénéficier du TEC et de l'APE. Ceci ne signifie pas pour autant que ces réformes n'auront pas de coûts, et des mesures d'accompagnement seront à prévoir dans les secteurs vulnérables.

Il semble clair que le débat est politique autant qu'économique. S'il est légitime que les acteurs craignant des conséquences négatives expriment leur point de vue, les mesures visant à atténuer ces effets ne devraient pas réduire les opportunités pour les nombreux acteurs qui bénéficieraient d'un régime commercial ouvert et d'une meilleure intégration régionale. La conjugaison des réformes commerciales et d'un agenda ambitieux pour la compétitivité constitue la meilleure option, car elle bénéficierait à l'ensemble des entreprises. Si la dynamique du TEC et de l'APE, soutenue par une assistance adaptée notamment dans le cadre du PAPED de l'APE, est mise à profit à cette fin, les impacts positifs pour le développement dépasseront de loin les effets de court terme d'une baisse de la protection tarifaire.

*Les résultats, interprétations, et conclusions exprimés dans ce document sont entièrement ceux des auteurs et ne devraient en aucun cas être attribués à la Banque Mondiale, à ses organismes affiliés, aux membres de son Conseil de directeurs exécutifs ou des pays qu'ils représentent.*

---



**Antoine Coste**

Analyste du commerce au sein du pôle Commerce et compétitivité du Groupe de la Banque mondiale.



**Erik Von Uexkull**

Économiste pays au sein du pôle Macroéconomie et Finances publiques du Groupe de la Banque mondiale.

- ❶ World Bank, "Putting Nigeria to Work" (2010); Treichel et al., "Import Bans in Nigeria Increase Poverty" (2012).
- ❷ Les références et principaux résultats de ces études sont présentés dans une note disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <http://bit.ly/1Mr1cpQ>.
- ❸ Se référer aux études pour plus de détails quant à la méthodologie.

AFRIQUE DU NORD

# Un Conseil nord-africain de facilitation des échanges pour stimuler l'intégration régionale en Afrique du Nord

Khalid El Bernoussi

*L'Afrique du Nord est la région du continent la moins intégrée économiquement. Comment stimuler le commerce intra-régional en utilisant les éléments de l'Accord sur la facilitation des échanges ?*

Le Conseil général de l'OMC du 27 novembre 2014 a mis fin à plusieurs mois de blocage dans la dynamique de mise en œuvre du paquet de Bali, signé en décembre 2013. Suite à la résolution du litige entre les États Unis et l'Inde concernant la sécurité alimentaire, les membres ont adopté le Protocole d'amendement pour insertion de l'Accord sur la facilitation des échanges dans les textes de l'OMC. Ce fut également l'occasion pour le Groupe africain de souligner son attachement aux mesures de facilitation des échanges, qu'il perçoit comme une opportunité de stimuler l'interaction entre les économies africaines et de renforcer l'intégration à l'échelle du continent.

Le présent article se penche en particulier sur la question de l'intégration économique de la région nord-africaine – comprenant la Mauritanie, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Lybie, l'Égypte et le Soudan. Après avoir dressé un panorama de la situation du commerce intra-régional et de la facilitation des échanges en Afrique du Nord, il tente d'identifier des pistes en vue de soutenir une dynamique favorisant les échanges commerciaux et l'intégration économique dans la région.

## **Un commerce intra-régional en-deçà de la moyenne continentale**

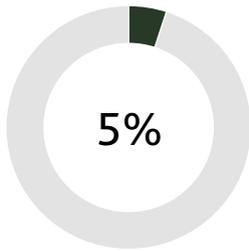
Selon les données de la CNUCED, le commerce entre les pays d'Afrique du Nord représente à peine 5 pourcent du total de leurs échanges. Le niveau est très faible, bien en deçà de la moyenne continentale, qui se situe autour de 12 pourcent. En réalité, le commerce nord-africain se fait davantage sur une base verticale, avec l'Union Européenne (UE), que sur une base horizontale. Les échanges des pays d'Afrique du Nord avec l'UE représentent, en moyenne, près de 60 pourcent du total de leur commerce (hormis le Soudan qui échange à plus de 65 pourcent avec l'Asie).

Sur le plan des coûts de transaction associés aux opérations d'exportation ou d'importation effectuées par les négociants nord-africains, il ressort des données du *Doing Business 2014* que l'Afrique du Nord a une marge de progression importante, même si elle recèle des situations très hétérogènes. Par exemple, les coûts à l'exportation peuvent varier de 595 dollars pour le Maroc à 2900 dollars pour le Soudan. À titre de comparaison, les coûts à l'exportation les plus élevés parmi les pays de l'OCDE atteignent 1680 dollars, pour le Canada. Ainsi, les coûts de transaction élevés qui subsistent en Afrique du Nord constituent un frein réel au commerce transfrontalier entre pays de la région.

## **Manque d'harmonisation dans les formalités et procédures douanières**

L'une des explications des coûts de transaction élevés, et par conséquent de la faiblesse du commerce intra-régional, provient du manque d'harmonisation et de simplification des procédures douanières d'un pays à l'autre. Les divergences quant au nombre et aux types de documents requis pour effectuer les transactions, ainsi qu'en termes de procédures à la frontière pour faire circuler les biens et marchandises, impactent négativement le commerce.

De plus, les pays d'Afrique du Nord appartiennent à plusieurs accords d'union douanière et zones de libres échanges (Agadir, CEN-SAD, COMESA, GAFTA, UMA), ce qui induit un



Selon les données de la CNUCED, le commerce entre les pays d'Afrique du Nord représente à peine 5 pourcent du total de leurs échanges.

certain manque de cohérence. En effet, une même marchandise, provenant d'un même pays, et expédiée vers un pays tiers nord-africain, peut être taxée différemment selon le régime sous lequel l'autorité douanière se place, et sans que cela puisse nécessairement faire l'objet d'une contestation. Cette situation génératrice de conflits d'intérêts est nuisible pour le commerce intra-régional.

### **Le paradoxe de l'Afrique du Nord en matière de facilitation des échanges**

La situation nord-africaine en termes de facilitation des échanges relève d'un certain paradoxe. D'un côté, le niveau du commerce intra-régional est très faible. D'un autre côté, il apparaît que la majorité des pays d'Afrique du Nord répondent, pour l'essentiel, aux standards internationaux de facilitation du commerce fixés dans l'accord de Bali. En effet, la Tunisie, le Maroc, l'Algérie et l'Égypte ont d'ores et déjà une législation commerciale qui se conforme à plus de 50 pourcent, ou presque, des mesures définies par l'Accord sur la facilitation des échanges. En revanche, ce n'est pas le cas de la Libye, de la Mauritanie et du Soudan, qui ont pour leur part une conformité sensiblement inférieure à 50 pourcent vis-à-vis des nouveaux standards. Ils auront sans doute besoin d'une assistance technique solide afin de renforcer leurs capacités.

Dans l'ensemble, les sept pays d'Afrique du Nord se rejoignent dans une certaine capacité à mettre à disposition les renseignements sur les formalités et procédures nécessaires aux opérations de commerce extérieur. Pour ce faire, ils utilisent tous Internet, bien que certains sites soient plus riches en informations et interactifs que d'autres. Néanmoins, dans tous les cas, on retrouve le code des douanes.

Les différences de performance en matière de facilitation des échanges se situent plutôt au niveau des procédures et dispositifs en vigueur pour effectuer la mainlevée et le dédouanement des marchandises aux postes frontières. Le premier groupe de pays, conforme à plus de 50 pourcent des dispositions de l'AFE, possède une meilleure propension à accélérer le mouvement des marchandises, du fait notamment de l'application de décisions anticipées, de la séparation entre la mainlevée et la détermination finale des droits de douane, ou encore du contrôle après dédouanement. Le deuxième groupe de pays, conforme à moins de 50 pourcent des dispositions de l'AFE, manque encore de certaines de ces mesures clés favorisant l'accélération de la mainlevée et le dédouanement des marchandises.

Par ailleurs, il existe une insuffisance généralisée, qui revient systématiquement dans les sept pays analysés, au niveau du système de guichet unique et de sa mise en place à l'échelle du territoire national. Cette mesure, de nature coûteuse, symbolise le degré le plus élevé de simplification des formalités et procédures douanières.

Ce paradoxe de l'Afrique du Nord, qui connaît un niveau faible de commerce intra-régional tout en démontrant un niveau de conformité élevé vis-à-vis des standards internationaux de facilitation des échanges, s'explique en bonne partie par l'existence d'accords bilatéraux entre certains pays et l'Union Européenne, ainsi que les États-Unis. Les accords conclus dans les années 2000 avec le Maroc, la Tunisie, l'Algérie et l'Égypte ont eu pour conséquence d'amener ces derniers à opérer certaines réformes douanières.

### **Un Conseil de facilitation des échanges pour dynamiser le commerce régional**

Afin d'enclencher une dynamique de renforcement du commerce intra-régional en Afrique du Nord, et ainsi libérer le potentiel économique de la région, il serait pertinent de doter cette dernière d'un cadre de pilotage, capable de mettre en œuvre un plan d'action régional dédié en matière de facilitation des échanges. Ce cadre institutionnel prendrait la forme d'un Conseil nord-africain de facilitation des échanges, constitué des comités nationaux de facilitation des échanges existants ou à venir – tel que prévu dans le texte de l'accord de Bali.

Cette structure serait pertinente dans la mesure où elle créerait une synergie entre les deux objectifs que constituent, d'une part, la coordination de la mise en œuvre des dispositions de l'AFE sur le plan domestique, et d'autre part, la coordination de la mise en

œuvre d'un plan d'action pour faciliter le commerce régional – dès lors que ce plan d'action repose sur les mêmes fondamentaux que l'accord de Bali, c'est-à-dire la simplification et l'harmonisation des formalités et procédures douanières, ainsi que la coopération douanière et l'implication du secteur privé.

Un Conseil nord-africain de facilitation des échanges favoriserait une harmonisation effective des procédures commerciales et une mise en œuvre plus rapide d'un plan d'action. Il garantirait la cohérence des initiatives collectives prises à travers le temps, gardant toujours en tête le but de l'intégration économique régionale. Il pourrait se voir appuyé par l'Union du Maghreb arabe (UMA), qui assurerait un rôle de secrétariat. Les deux entités pourraient faire appel, dans le cadre de la réalisation du plan d'action, aux institutions internationales et régionales pertinentes dans le domaine de la facilitation et du développement du commerce.

#### **Quatre axes d'action à prioriser pour l'Afrique du Nord**

Afin de renforcer le commerce intra-régional, l'Afrique du Nord devrait se focaliser sur quatre axes prioritaires : (i) l'harmonisation des formalités et la coopération douanière, (ii) l'accroissement de la prévisibilité pour les négociants, (iii) l'échange d'information et la formation, (iv) la coopération des secteurs public et privé.

Ces quatre axes comprendraient des mesures telles que l'uniformisation de la documentation transfrontière à l'import et à l'export, la généralisation des postes frontières juxtaposés et des guichets uniques, la généralisation concomitante des procédures de décision anticipée et de traitement de la documentation avant l'arrivée des marchandises, le développement de programmes communs de formation des douaniers, ou encore l'échange de données informatisées sur les déclarations et les flux de commerce entre autorités douanières (C2C), ainsi qu'entre autorités douanières et entreprises exportatrices ou importatrices (C2B).

En priorisant ce type d'actions et en les appliquant de manière cohérente à travers les pays, l'Afrique du Nord se donnerait les moyens de réduire significativement les coûts des échanges transfrontaliers, grâce à la réalisation d'économies d'échelle ainsi qu'à un gain de temps conséquent dans l'acheminement des marchandises – même si d'autres facteurs importants entrent également en compte, comme la logistique et la qualité des infrastructures.

Le climat des affaires s'en trouverait amélioré, le volume des opérations commerciales accru, et les bénéficiaires seraient multiples. Les consommateurs finaux verraient le prix des marchandises importées réduit. Les opérateurs commerciaux généreraient des marges plus importantes. Quant aux autorités douanières des pays, celles-ci collecteraient plus de redevances et de taxes du fait d'un système rationalisé, plus automatisé et plus sûr. En toute logique, d'autres externalités positives plus indirectes, en termes de création d'emplois et d'augmentation du niveau de vie global, devraient également en découler.

La clé de la réussite d'un plan d'action nord-africain de facilitation des échanges, en vue d'une meilleure intégration économique, réside dans une coopération transfrontalière accrue. En ce sens, un Conseil nord-africain de facilitation des échanges constituerait un instrument de cohésion pertinent et un facteur de succès. De surcroît, dans un monde où la production est de plus en plus fragmentée, une telle structure soutiendrait, de par son action, le développement des chaînes de valeur régionales, en attirant davantage de grandes multinationales et investisseurs étrangers. Ainsi, l'intégration régionale pourrait favoriser à son tour l'émergence de l'Afrique du Nord en tant que plateforme majeure des chaînes de valeurs mondiales, reliant aussi bien le Nord et le Sud que l'Est et l'Ouest.

L'analyse et les recommandations présentées dans cet article sont le résultat d'une étude menée pour le compte du Bureau pour l'Afrique du Nord de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA-ONU). Les conclusions ont été approuvées par une commission d'experts lors d'une réunion portant sur le thème du Transport international et Facilitation du commerce en Afrique du Nord.



**Khalid El Bernoussi**

Économiste et consultant expert en commerce et développement. Il a travaillé au sein de la Mission Permanente du Maroc auprès des Nations Unies à Genève, notamment dans le cadre de la coordination du Groupe africain de l'OMC en 2013 et la préparation de la 9ème Conférence ministérielle de l'OMC.

## ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE

# Lancement de la zone de libre-échange continentale : nouvelles perspectives pour le commerce africain ?

David Luke et Babajide Sodipo

*Les négociations en vue d'établir une zone de libre-échange continentale en Afrique ont été lancées au mois de juin 2015. Quelles en sont les enjeux pour le commerce africain ?*

Le sommet de l'Union africaine (UA) qui s'est tenu le 15 juin à Johannesburg, en Afrique du Sud, a formellement lancé les négociations en vue de l'établissement d'une Zone de libre-échange continentale (ZLEC) en Afrique. La ZLEC est une initiative prioritaire de l'Agenda 2063 de l'UA, qui énonce la vision de la trajectoire du développement africain au cours des cinq prochaines décennies. La ZLEC est un des piliers de la mise en œuvre de l'aspiration de l'Agenda 2063, celle d'une Afrique prospère s'appuyant sur une croissance inclusive et sur un développement durable. Cette aspiration repose sur la mise en œuvre de politiques visant la réalisation d'une convergence systématique vers les pays et les régions plus développés, ainsi qu'une intégration croissante dans l'économie mondiale en tant que partenaire respecté.

Il est prévu que la ZLEC regroupe les 54 États membres de l'UA, avec une population de plus d'un milliard de personnes et un PIB combiné de plus de 3 mille milliards de dollars EU en 2014. Selon la recherche menée par la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), la conclusion et la mise en œuvre fructueuses d'un accord sur la ZLEC, complétées par des efforts visant à améliorer les infrastructures liées au commerce et les procédures douanières, ainsi qu'à réduire les coûts de transit et autres coûts des échanges, pourraient entraîner une hausse de 52 pourcent (35 milliards de dollars) du commerce intra-africain d'ici 2022, partant d'un scénario 2017 pour année de base. La conclusion des négociations est attendue pour 2017. Le sommet de l'UA à Johannesburg a clarifié la portée, les arrangements institutionnels, les principes directeurs et d'autres modalités pratiques relatives aux négociations. Le sommet a réaffirmé la date de 2017 en tant qu'année indicative pour la finalisation des négociations.

Le calendrier ambitieux des négociations de la ZLEC est lié au fait que la mise en œuvre du Traité d'Abuja, qui sert de base juridique pour les négociations, a pris du retard. Entré en vigueur en 1994, ce dernier fournit une feuille de route destinée à promouvoir l'intégration régionale en Afrique, avec des jalons clés tels que l'établissement d'une union douanière d'ici 2022 et d'une communauté économique africaine d'ici 2028.

Ainsi, le lancement des négociations sur la ZLEC constitue également une initiative politique qui vise à maintenir le cap de la mise en œuvre du Traité d'Abuja. Mais il y a aussi un changement majeur dans l'approche de l'intégration régionale en Afrique. Les Communautés économiques régionales (CER) restent d'importantes pierres d'assise dotées de capacités de mise en œuvre. Toutefois, l'accent est désormais placé sur des arrangements à l'échelle continentale. C'est dans ce contexte que l'on doit inscrire l'ambition d'arriver à un accord sur la ZLEC dans un délai de deux ans.

La négociation sur la ZLEC a également été lancée dans un contexte d'incertitude croissante sur l'orientation future du système commercial multilatéral, à un moment où le commerce mondial est en pleine évolution, avec l'essor des accords commerciaux méga-régionaux – notamment le Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement (PTCI ou TTIP), le Partenariat trans-pacifique (TPP) et le Partenariat économique global régional (RCEP).

## La ZLEC

Si elle est conclue avec succès, le Zone de libre-échange continentale (ZLEC) sera composée de 54 pays, constituant ainsi la plus grande zone de libre-échange au monde. Elle réunira une population de plus d'un milliard de personnes et totalisera un PIB combiné de plus de 3 mille milliards de dollars EU (année de base 2014).

L'Afrique ne fait partie d'aucune de ces configurations émergentes et devrait être négativement affectée par ces accords. Selon les estimations de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), en raison de l'érosion des préférences et de la concurrence accrue à laquelle les pays africains seront confrontés dans les marchés concernés par les accords commerciaux méga-régionaux, le total des exportations africaines pourraient baisser de 2,7 milliards de dollars EU (soit 0,3 pourcent) d'ici 2020, par rapport à un scénario sans accords méga-régionaux. Bien que cet effet de détournement des échanges puisse être perçu comme relativement négligeable, la CEA souligne que les exportations de l'Afrique pourraient diminuer dans des catégories critiques, les plus fortes réductions étant prévues dans le secteur des biens industriels, en particulier eu égard aux échanges avec les pays du RCEP. Cependant, la mise en place effective de la Zone de libre-échange continentale (ZLEC), en particulier si elle est associée à des mesures visant à réduire les coûts des échanges, peut contrebalancer les potentiels effets négatifs des accords commerciaux méga-régionaux.

Plus généralement, les arrangements commerciaux préférentiels entre l'Afrique et certains partenaires clés sont également en train d'évoluer. Les Accords de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne ont pour l'essentiel été conclus. Si les pays les moins avancés (PMA) continuent de bénéficier d'un accès préférentiel aux marchés européens, les APE ont introduit une réciprocité dans les arrangements commerciaux entre l'Afrique et l'Europe. Dans le même temps, les États-Unis ont renouvelé leur *Loi sur la croissance et les opportunités en Afrique (AGOA)* pour 10 ans, jusqu'en 2025. Mais ils ont indiqué qu'ils comptaient également suivre la voie tracée par l'Europe, à savoir le passage à des relations commerciales réciproques. Dans les relations avec la Chine et d'autres grands pays émergents, des stratégies commerciales effectives n'ont pas encore été pleinement formulées.

---

*La mise en place effective de la Zone de libre-échange continentale [...] peut contrebalancer les potentiels effets négatifs des accords commerciaux méga-régionaux.*

---

Ces évolutions montrent clairement que s'ils ne concluent pas des arrangements commerciaux préférentiels entre eux, les pays africains qui participent à différentes communautés économiques régionales (CER) pourraient finir par offrir aux partenaires extérieurs de meilleurs termes que ceux qu'ils s'imposent entre eux. Par exemple, le Sénégal, qui est membre de la CEDEAO, commerce sur une base NPF avec le Kenya, qui est membre de la CAE, mais chacun des pays s'est engagé à offrir un accès préférentiel à l'Europe lorsque leurs arrangements APE respectifs seront pleinement mis en œuvre. Hormis la volonté politique de maintenir le cap sur les étapes fixées par le Traité d'Abuja, les implications des accords commerciaux méga-régionaux et l'évolution du paysage commercial forment un contexte qui rend d'autant plus urgente la conclusion d'une ZLEC.

### Arrangements pratiques

Le sommet de l'UA à Johannesburg a établi que les négociations devraient couvrir le commerce des marchandises, mais également celui des services, l'investissement, les droits de propriété intellectuelle et la politique de concurrence. Les principes devant guider les négociations sur la ZLEC ont également été adoptés, tels que: « les ALE des CER comme éléments constitutifs de la ZLEC », « la préservation de l'acquis », « la géométrie variable », « la flexibilité », « le traitement spécial et différencié », « la transparence » ou encore « la divulgation des informations ». Ces principes de négociation sont cruciaux pour la réussite des négociations.

En dépit des opportunités offertes par la ZLEC, il est évident qu'il s'agira d'une entreprise complexe. La négociation aura lieu entre 54 pays et 8 CER à divers niveaux de

développement et avec des capacités différentes. L'OMC en est le plus proche équivalent, mais les négociations sur la ZLEC seront menées sans les ressources techniques et le Secrétariat de l'OMC. Il est donc essentiel, pour la réussite des négociations, de tenir compte de ces contraintes en termes de ressources et de capacités.

La portée et le calendrier des négociations prévoient que les biens et les services seront négociés de manière simultanée. Ceci pourrait certes sembler trop ambitieux, compte tenu des capacités de négociation, mais cette décision a pour but de permettre des concessions réciproques entre pays ayant un avantage comparatif plus fort dans l'un ou l'autre de ces secteurs. Le rôle crucial que joue le secteur des services dans la création d'emplois, de revenus, ainsi que dans les chaînes de valeur est à présent largement reconnu. Et en effet, c'est dans les services plutôt que dans les biens que certains petits pays africain pourraient trouver leur zone de compétitivité.

Un autre défi à relever, d'un point de vue pratique, consiste à s'assurer que les gains devant résulter de la ZLEC sont répartis aussi largement que possible entre les pays participants. Certains des petits pays sont préoccupés par le fait que les grands pays domineront la ZLEC, tant en termes de négociations que de résultats. Ces inquiétudes soulignent l'importance que revêtent des principes tels que le traitement spécial et différencié et la géométrie variable, qui fournissent les flexibilités nécessaires pour répondre aux différents besoins de développement. Dans le même temps, la majeure partie des pays de la ZLEC étant des PMA, il est toutefois important de veiller à ce que le poids des obligations ne soit pas supporté par le petit nombre de grands pays relativement plus développés. Il sera crucial de s'inspirer de l'expérience acquise par les CER dans la manière de traiter ces questions dans la pratique et des enseignements qui peuvent être appliqués.

### Perspectives

Il faut du temps pour mener des négociations commerciales. Les négociations sur la Zone de libre-échange tripartite (ZLET ou TFTA), officiellement lancées en juin 2011, n'ont été conclues qu'en 2015, avec une période supplémentaire de 12 mois accordée pour finaliser diverses questions techniques. Pour les négociations sur la ZLEC, une option serait d'adopter une approche en deux étapes, qui comprendrait : 1) la recherche d'accords ayant une valeur commerciale dans tous les domaines où cela est réalisable, comme « récolte précoce » ; 2) la poursuite des négociations au-delà de 2017 dans tous les domaines restants, au besoin avec un calendrier flexible pour leur conclusion.

Le commerce des biens est un domaine où une « récolte précoce » est possible, avec la possibilité d'un accord rapide sur des questions telles que les normes, les douanes et la facilitation des échanges, et d'autres, pendant que les questions tarifaires sont en cours de résolution. Pour le commerce des services, il serait possible de mettre un accent particulier sur les services qui facilitent l'investissement (ceux liés aux affaires, les services financiers, les TIC, etc.) ou qui réduisent les coûts des échanges (transport, logistique, commerce électronique, etc.) afin d'assurer des gains rapides pour les économies africaines. Il est également possible d'obtenir un accord rapide pour des questions telles qu'un régime d'investissement commun, la politique de concurrence et les droits de propriété intellectuelle, en s'appuyant sur les arrangements existants dans les CER et sur d'autres mécanismes de coordination.

En conclusion, le lancement des négociations de la ZLEC marque le début d'un processus qui pourrait rapprocher l'Afrique de ses objectifs de développement et de la réalisation des aspirations de l'Agenda 2063. Outre les bénéfices tangibles qui en découleront, la négociation et la mise en œuvre fructueuses d'un accord sur la ZLEC, en tant que pacte commercial moderne du 21<sup>ème</sup> siècle, seront un signal de la détermination du continent à rompre avec les récits négatifs du passé pour se tourner vers un avenir fondé sur une prospérité partagée. Un échec n'est pas envisageable.



**Babajide Sodipo**  
Conseiller pour le commerce régional, Commission de l'Union africaine.



**David Luke**  
Coordinateur du Centre Africain pour la Politique Commerciale, Division de l'Intégration régionale et du Commerce de la CEA.

LE DERNIER MOT

## Afrique : une marche lente mais sûre vers l'intégration régionale

---

**Cheikh Tidiane Dieye**

*En dépit des efforts effectués en vue d'une plus grande intégration économique sur le continent africain, les progrès restent limités. Comment s'assurer du succès des initiatives d'intégration ?*

Dans ce numéro, j'aborde un sujet qui me tient tout particulièrement à cœur : l'intégration régionale en Afrique. Et je reconnais que l'équipe de Passerelles a eu une très bonne inspiration en choisissant de revenir sur ce sujet, en faisant le point sur les développements récents dans l'agenda du continent.

L'un des faits marquants en Afrique réside dans la multiplication des projets visant à renforcer l'intégration régionale. Partout à travers le continent, des initiatives sont prises tant par les États que par les communautés économiques régionales (CER) pour relancer le processus de création d'un vaste marché continental, matérialisé par la libre circulation des biens et des capitaux ainsi que l'harmonisation et la coordination des régimes de libéralisation et de facilitation du commerce.

La volonté politique a été exprimée dès 1980 à travers le plan d'action de Lagos, puis renouvelée en 1991 par le traité d'Abuja. En 2012, les leaders africains ont adopté une feuille de route pour la création d'une zone de libre-échange continentale (ZLEC) à l'horizon 2017. Cette dernière fixe des repères dont les plus importants sont la création de la zone de libre-échange tripartite entre le Marché commun de l'Afrique australe (COMESA), la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et la Communauté de développement de l'Afrique de Australe (SADC), l'Union douanière ouest-africaine, ainsi que d'autres initiatives de plus petite envergure, dont l'adoption de politiques sectorielles communes dans les domaines du commerce, de l'agriculture, de l'industrie, de l'investissement et de la monnaie.

Le continent africain a connu une très grande fragmentation institutionnelle. Celle-ci a engendré la coexistence et le chevauchement entre plusieurs communautés qui ne partagent pas toujours la même trajectoire administrative, les mêmes objectifs économiques et la même cohérence juridique et politique. Face aux défis que pose ce morcèlement, l'Union africaine (UA) a choisi de ne reconnaître que huit communautés économiques régionales (CER), qui doivent constituer la charpente institutionnelle de l'intégration africaine : la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), le Marché commun de l'Afrique australe (COMESA), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Communauté économique de l'Afrique centrale (CEEAC), l'Union du Maghreb arabe (UMA) et la Communauté des États sahélo-sahariens (CENSAD).

Mais en dépit des efforts consentis en matière d'harmonisation des CER, les progrès restent encore assez faibles et le rythme de réalisation des projets n'est pas uniforme. Il existe des variations en termes de niveau d'engagement entre les différentes CER. Certaines CER ne sont pas encore parvenues à mettre en place leur zone de libre-échange (ZLE), alors que d'autres en sont au niveau de la ZLE partielle ou de l'union douanière partielle. Toutefois, au-delà des avancées au sein des régions, il existe également des initiatives heureuses et encourageantes qui sont entreprises sur le continent. C'est le cas en particulier du démarrage des négociations de la ZLE continentale, et de la création de la ZLE tripartite entre le COMESA, la CAE et la SADC comme première étape.

Il est maintenant généralement admis que l'intégration régionale peut aller plus loin et plus vite, tant les dirigeants et les citoyens africains semblent désormais convaincus des bienfaits attendus de ce projet, dont l'impact potentiel sur la transformation structurelle et le développement de l'Afrique est à nul autre pareil. Mais au-delà des volontés exprimées ça et là et des déclarations plus ou moins heureuses, il faudra de l'action, du leadership et de la responsabilité pour chaque État.

Ces dernières années ont été marquées par de nombreuses initiatives restées sans suite. Et dans de nombreux cas, ce sont les États eux-mêmes qui refusent d'appliquer les décisions auxquelles ils ont pourtant librement souscrit. L'exemple le plus édifiant est la libre circulation des marchandises et des personnes en Afrique de l'Ouest. Depuis 1979, la CEDEAO s'est doté d'un protocole sur la libre circulation des marchandises et des personnes, renforcé plus tard par un véritable arsenal de règlements et de décisions, dont le Schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO (SLEC) et plus récemment le Tarif extérieur commun (TEC). Il suffit pourtant de voyager entre les pays d'Afrique de l'Ouest pour se rendre compte de la béance de l'écart entre les décisions juridiques et les actes sur le terrain.

De surcroît, pour être couronnées de succès, les initiatives d'intégration demanderont plus que des décisions, quand bien même celles-ci seraient respectées. L'intégration est un construit économique, social, politique et culturel. Pour être durable, elle a besoin de s'arrimer aux processus socio-économiques en cours dans les sociétés et de s'ancrer dans les cultures locales. C'est à ce prix qu'elle fera l'objet d'une véritable appropriation populaire en devenant un élément du quotidien des peuples.

---

*Dans de nombreux cas, ce sont les États eux-mêmes qui refusent d'appliquer les décisions auxquelles ils ont pourtant librement souscrit.*

---

La CEDEAO tente depuis 1982 de bâtir une communauté ouest-africaine des peuples, au-delà de l'institutionnel et de l'économique. Pour cela, elle a adopté la Décision A/DEC du 10 mai 1982 relative à l'application du protocole sur la libre circulation et au programme d'information du public de la CEDEAO. À travers cette décision, la CEDEAO reconnaît le droit à l'information des citoyens de la communauté sur les textes et protocoles liés à leurs droits de circuler librement dans l'espace communautaire. Pour donner un contenu plus opérationnel à la décision, et créer ainsi les conditions de son appropriation collective, la CEDEAO a institutionnalisé la Semaine nationale de la CEDEAO, qui doit être officiellement ouverte dans chaque pays membre par le Chef de l'État lui-même. La Semaine nationale doit être organisée par les Comités nationaux de la CEDEAO (Article 2). Dans la même décision, la CEDEAO a préconisé la création de clubs de la CEDEAO dans les pays Membres (Article 4).

Peu de pays appliquent cette mesure et peu de citoyens en connaissent l'existence. Je reconnais toutefois que la mission de construction de l'intégration ne relève pas seulement de la responsabilité des États. Les organisations de la société civile et du secteur privé doivent aussi y apporter leur contribution. C'est pourquoi je suis particulièrement heureux de partager l'initiative récemment prise par le Centre africain pour le commerce, l'intégration et le développement, que j'ai l'honneur de diriger, consistant à ériger des «Maisons des Citoyens de la CEDEAO» dans les villes servant de carrefour d'échange et de lieu de rencontre entre plusieurs pays de la CEDEAO. La première «Maison des Citoyens de la CEDEAO» sera inaugurée à Ziguinchor, ville du Sud du Sénégal, entre la Gambie et la Guinée Bissau. Elle aura un centre d'information et de documentation, qui abritera tous les textes réglementaires de la CEDEAO en français, anglais et portugais, formera les acteurs sur les textes relatifs à la libre circulation des marchandises et des personnes, sensibilisera les usagers comme les agents des administrations sur la facilitation des échanges et verra flotter tous les jours les drapeaux des États Membres de la CEDEAO.



**Cheikh Tidiane Dieye**  
Directeur du Centre Africain pour le Commerce, l'Intégration et le Développement (Enda CACID), Dakar, Sénégal.

## FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

# Les membres de l'ONU adoptent un cadre de financement du développement post-2015

*Les États membres de l'ONU sont parvenus à s'entendre sur un nouveau cadre mondial pour le financement du développement. Un signe positif en vue du sommet de septembre sur le programme de développement post-2015.*

Réunis à Addis Abeba du 13 au 16 juillet, les États membres de l'Organisation des Nations unies (ONU) se sont accordés sur un nouveau cadre mondial en matière de financement du développement. La troisième Conférence internationale des Nations unies sur le financement du développement (FdD3) a ainsi débouché sur l'adoption du Programme d'action d'Addis Abeba, qui constitue une étape importante dans l'établissement d'un partenariat mondial renforcé visant à promouvoir un développement économique inclusif, universel et durable. Adopté dans la journée de mercredi, ce document est le fruit de plusieurs mois de négociations préparatoires fastidieuses.

Le programme d'action de 39 pages souligne une série de principes qui, selon les États parties, devraient sous-tendre les efforts de financement du développement. Parmi ceux-ci, on retrouve l'importance de répondre aux difficultés et aux besoins spéciaux des pays en proie à des situations particulières, comme les pays les moins avancés (PMA) ou les pays africains. Sept domaines d'interventions sont identifiés : (1) les ressources publiques intérieures, (2) l'entreprises privée et les finances intérieures et internationales, (3) la coopération internationale pour le développement, (4) le commerce international, (5) la dette et la viabilité de la dette, (6) la résolution des problèmes systémiques, et enfin (7) la science, la technologie, l'innovation et le renforcement de capacités. Au total, ce sont plus de 100 mesures concrètes qui sont incluses dans le programme d'action.

« Le Programme d'action d'Addis Abeba établit la marche à suivre pour que les parties prenantes au développement durable réalisent des investissements intelligents dans les gens et la planète, là où ils sont requis, au moment requis, et à l'échelle requises », a déclaré Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations unies, à l'issue de la conférence, qualifiant également cet accord d'« historique ».

Le document encourage les pays qui ne l'ont pas encore fait à se tenir à l'objectif de dédier 0,7 pourcent de leur revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement, ainsi que 0,15 à 0,2 pourcent en faveur des PMA. Bien que ces objectifs soient louables, certaines ONG soulignent qu'aucun calendrier contraignant n'est mentionné, tandis que seuls cinq pays ont honoré en 2014 l'objectif de 0,7 pourcent, qui remonte aux années 1970. Les membres de l'Union européenne se sont engagés collectivement à atteindre l'objectif de 0,2 de leur RNB consacré à l'aide au développement pour les PMA.

## Un contexte en évolution

La conférence FdD3 s'est appuyée sur les résultats de deux conférences antérieures, à savoir le Consensus de Monterrey de 2002 et la Déclaration de Doha de 2008. Néanmoins, le paysage du développement au niveau global a substantiellement évolué durant les dernières décennies, ce que de nombreux participants ont souligné, et qui est également reconnu dans le document final.

À titre d'exemples, la part des pays en développement dans le commerce global est passée de 28 à 42 pourcent durant les 20 dernières années, de nouveaux acteurs clés ont émergé sur la scène mondiale, les investissements du secteur privé sont devenus d'une importance croissante pour le développement, et l'urgence de financer une action globale face au défi climatique s'est faite de plus en plus claire. Malgré les progrès effectués, 836 millions de personnes continuent de vivre avec moins de 1,25 dollar EU par jour, et bien plus encore

doivent faire face à des conditions de vie très difficiles. Dans ce contexte, l'ONU se prépare à adopter, au mois de septembre, un programme de développement pour l'après-2015, qui contiendra un ensemble de 17 objectifs de développement durable (ODD) succédant aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Une des questions clés qui se posaient à l'approche de la conférence d'Addis Abeba consistait à savoir si les pays allaient pouvoir s'entendre sur un nouveau cadre de financement du développement qui soit en adéquation avec l'ambition des priorités identifiées dans les ODD. De même, on se demandait quelle relation lierait les deux processus. Le document final de la conférence reconnaît le rôle du processus FdD3 dans le renforcement des moyens de mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, et identifie un ensemble d'actions transversales susceptibles de donner lieu à des synergies. ON y retrouve des actions liées à la protection sociale et aux services publics essentiels, à la lutte contre la faim et la malnutrition, à l'industrialisation, à l'emploi, à l'environnement, et enfin à la paix.

Dans le cadre de ces questions transversales, le document appelle aussi à l'établissement d'une nouvelle instance pour combler les lacunes en matière d'infrastructures, qui la forme d'un forum. Certaines estimations suggèrent que les pays en développement enregistrent un déficit annuel de 1'500 milliards de dollars dans ce domaine.

### Questions difficiles

Les négociations se sont avérées difficiles dans certains domaines, et le résultat final a reçu un accueil mitigé de la part de certaines parties prenantes. Selon certaines sources, certains délégués auraient déploré l'absence de financements plus concrets. Le résultat de la conférence prévoit néanmoins un mécanisme spécial de suivi et d'examen, sous l'égide du Conseil économique et social de l'ONU (ECOSOC), afin d'examiner les progrès effectués en matière de financement du développement. Le processus d'examen sera intégré dans le processus de suivi et d'examen de l'après-2015 qui sera arrêté en septembre.

De nombreux pays en développement et représentants de la société civile ont également exprimé leur déception face à la décision de ne pas créer d'organisme fiscal global. À un certain moment, la question a même menacé de faire échouer les pourparlers, les défenseurs d'une telle institution affirmant qu'un organe multilatéral est nécessaire pour accroître la transparence des normes fiscales, en particulier pour les pays en développement, qui se sentent exclus des travaux entrepris dans le cadre de l'OCDE.

Les références au principe de la responsabilité commune mais différenciée et des capacités respectives a également fait l'objet de controverse dans la phase de préparation de la conférence, ainsi qu'au début de celle-ci. Le principe est mentionné dans le document final en référence au sommet de Paris sur le climat, qui devrait déboucher sur la conclusion d'un accord global universel (voir *Passerelles*, 7 juillet 2015).

Côté climat, le document réaffirme l'engagement des pays développés à fournir 100 milliards de dollars par année d'ici 2020 afin d'aider les pays en développement à s'orienter vers des modèles de croissance durables, à rationaliser les subsides inefficients dans le secteur des énergies fossiles, ainsi qu'à explorer la possibilité d'une tarification du carbone.

### Quel rôle pour le commerce ?

Le Programme d'action d'Addis Abeba reconnaît le rôle du commerce en tant que moteur d'une croissance économique inclusive et d'un développement durable. Il inclut un ensemble de déclarations d'intention visant à renforcer la participation des pays en développement dans le commerce mondial, à réaffirmer les engagements pris dans le cadre de décisions ministérielles de l'OMC, et assurer un financement adéquat du commerce. La section dédiée au commerce invite également le Conseil général de l'OMC à examiner comment l'OMC peut contribuer au développement durable.

La section reconnaît également le rôle de l'intégration régionale et du commerce pour la croissance économique et l'intégration des micro, petites et moyennes entreprises dans

les chaînes de valeur globales. Le document appelle les membres de l'ONU à s'efforcer de négocier des accords commerciaux et d'investissement contenant des sauvegardes appropriées, afin de ne pas entraver les efforts pour réglementer dans l'intérêt public. Ils devront également intégrer le développement durable dans leur politique commerciale.

Le document se réfère au Programme de développement de Doha et appelle les membres de l'OMC à une conclusion rapide de celui-ci, soulignant que les intérêts des pays en développement et des PMA devraient occuper une place centrale. En particulier, la suppression et la prévention des distorsions sur les marchés agricoles mondiaux, ainsi que l'élimination des subventions à l'exportation et de toutes les mesures ayant un effet équivalent, sont mentionnées explicitement. Le document appelle également à renforcer les disciplines concernant les subventions à la pêche, et à s'attaquer au commerce illégal d'espèces sauvages, à l'exploitation minière et forestière illicite, ainsi qu'à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (Voir [BioRes](#), 13 Juillet 2015).

Le programme d'action d'Addis Abeba mentionne également les difficultés d'accès aux moyens de financer le commerce. Il note l'impact négatif que cela peut avoir pour le potentiel commercial des pays en développement, tout en saluant le travail accompli par l'OMC et en appelant les banques de développement à accroître leurs financements.

À l'occasion de la séance plénière d'ouverture, le Directeur général de l'OMC, Roberto Azevêdo, a souligné le rôle que le commerce peut jouer en favorisant l'investissement, l'emploi et les opportunités de diffusion des technologies. Il a toutefois insisté sur l'importance critique du financement du commerce et du renforcement des capacités. « Les bénéfices du commerce ne parviennent toujours pas jusqu'à certains des plus pauvres et des plus vulnérables. Ainsi, simplement fournir davantage d'opportunités commerciales n'est pas suffisant. Une approche plus large et plus systémique est nécessaire », a-t-il déclaré.

Azevêdo a souligné les efforts actuels, tels que l'initiative Aide pour le commerce, en vue de renforcer les capacités commerciales des pays en développement. L'OMC a également lancé la seconde phase du Cadre intégré renforcé (CIR), un programme multi-donateurs visant à aider les PMA à jouer un rôle plus actif dans le système commercial international, et qui vise à récolter des financements à hauteur de 250 millions de dollars. Une autre contribution que le commerce peut apporter réside dans le paquet de décisions en faveur des pays en développement conclu lors de la conférence ministérielle de l'OMC de 2013, à Bali. L'accord sur la facilitation des échanges, conclu au même moment, devrait également aider à réduire les coûts du commerce, qui sont souvent supportés par les plus pauvres.

### **Un test décisif pour la gouvernance globale**

À l'approche de la conférence d'Addis Abeba, beaucoup avaient suggéré que celle-ci pourrait s'avérer un test décisif pour la coopération multilatérale, et donner le ton pour les deux autres conférences majeures qui se tiendront cette année. Dans cette optique, les dirigeants onusiens ont estimé, à l'issue de la conférence, que son résultat est de bon augure. « Le résultat d'Addis est une pierre d'assise pour notre nouveau programme de développement pour les 15 prochaines années », a déclaré Wu Hongbo, Secrétaire général de la conférence. « La conclusion, avec succès, de ces négociations jette les bases du sommet de New York pour l'après-2015, et aura une influence très positive sur la conclusion des pourparlers climatiques en décembre », a-t-il ajouté.

Certains commentateurs ont néanmoins très vite suggéré que le succès de la conférence FdD3 sera mesuré à l'aune de la mise en œuvre du programme de travail adopté. « Si Addis et New York illustrent bien l'échelle des opportunités et forgent un consensus autour de ce qui est nécessaire pour les saisir, c'est un bon premier pas. Mais il faudrait que les pas d'après – les changements de politiques – suivent rapidement », a indiqué Charles Kenny, chercheur au Center for Global Development, à [BioRes](#) [NDLR : [BioRes](#) est la publication de l'ICTSD couvrant les thématiques à la croisée du commerce et de l'environnement].

## DÉVELOPPEMENT

## Reconstruction post-Ebola : l'UA propose une annulation des dettes extérieures

*À l'occasion de la Conférence internationale sur la lutte contre Ebola, l'Union africaine a appelé à annuler la dette extérieure des trois pays les plus touchés.*

L'Union africaine (UA) a appelé à libérer les trois pays les plus affectés par l'épidémie à virus Ebola – la Sierra Léone, le Libéria et la Guinée Conakry – du fardeau de leurs dettes extérieures, évaluées à 3,1 milliards de dollars en 2013. L'appel a été lancé à l'occasion de la Conférence internationale sur la lutte contre Ebola, tenue en Guinée les 20 et 21 juillet.

Pour l'organisation panafricaine, il s'agit de faire preuve d'une solidarité encore plus agissante à l'égard des trois pays les plus touchés, afin de les aider à se relever du marasme socioéconomique causé par l'épidémie. « Je soutiens l'annulation de la dette des trois pays », a déclaré Abdalla Hamdok, Secrétaire exécutif adjoint de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), en marge des travaux de la conférence.

Placée sous le thème «L'Afrique aide les Africains dans le relèvement et la reconstruction post-Ebola», cette conférence avait pour but de trouver des mécanismes de renforcement du soutien africain et international pour la reconstruction des trois pays touchés par Ebola et de sensibiliser « les parties prenantes à tous les niveaux, y compris le secteur privé », afin qu'elles renforcent leurs actions de lutte contre l'épidémie. Les participants ont donc appelé à un soutien plus important aux efforts de reconstruction pour les trois pays, ainsi qu'à assurer le redressement des systèmes de santé pour « leur permettre de répondre aux épidémies et à d'autres urgences humanitaires ».

La Banque africaine de développement a annoncé un soutien d'un montant de 300 millions de dollars EU pour la lutte contre Ebola. Certains pays ont eux aussi annoncé des contributions financières : la Chine (5 millions de dollars), le Nigéria (4,5 millions), la Guinée équatoriale (3 millions) et le Bénin (2 millions). La Commission européenne s'est engagée à verser environ 450 millions d'euros pour soutenir la reprise économique des trois pays les plus touchés par l'épidémie. Ces financements contribueront au redressement économique à long terme des pays, et seront affectés dans le cadre de programmes touchant aux domaines de la santé, de l'agriculture, des infrastructures, de l'éducation, de l'assainissement, de la stabilité macroéconomique et des transports.

Se livrant à une évaluation de l'impact de la maladie, Mustapha Sidiki Kaloko, Commissaire de l'UA aux affaires sociales, a souligné le caractère unique de cette épidémie, qui a sévèrement touché les systèmes de santé et affecté le tissu socioéconomique déjà fragile de ces pays. Les coûts de l'épidémie en termes de pertes humaines sont absolument tragiques, avec désormais plus de 11'269 morts selon le dernier bilan fourni par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui date du 22 juillet.

L'impact d'Ebola sur l'économie des trois pays est également alarmant. D'après les estimations officielles, la croissance économique guinéenne initialement projetée à 4,5 pourcent s'est contractée à 1,1 pourcent en 2014 et les autorités de Conakry s'attendent à une croissance nulle en 2015. Il en est de même pour la Sierra Leone qui table pour sa part sur un fléchissement de 23 pourcent de sa croissance, tandis qu'elle s'était affirmée ces dernières années comme l'une des plus vigoureuses du continent, après avoir atteint 20,1 en 2013 et 15,2 pourcent l'année précédente. Au Libéria également, la crise sanitaire déclenché par l'épidémie d'Ebola a également eu de très graves effets sur le fonctionnement et les opérations du secteur privé.

# Salle de presse

Visitez <http://fr.ictsd.org> et suivez les actualités sur le commerce et le développement durable en Afrique.

## L'Afrique doit mieux exploiter le secteur des services

Le commerce des services en Afrique, s'il était mieux mis à profit, pourrait engendrer des bénéfices considérables en matière de croissance, d'emploi et de développement économique. C'est en substance le message principal du Rapport 2015 sur le développement économique en Afrique, publié jeudi 9 juillet par la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED).

Afin de mieux exploiter le potentiel des services, la CNUCED souligne qu'un élément crucial réside dans l'harmonisation des politiques en la matière. « L'Afrique doit remédier au déphasage des politiques relatives au commerce des services pour pouvoir libérer le potentiel de ce secteur pour la croissance et la transformation économique du continent », a déclaré Mukhisa Kituyi, Secrétaire général de la CNUCED.

En particulier, la CNUCED estime qu'une amélioration de la réglementation des services d'infrastructure – transports, télécommunications, eau, énergie et assainissement – est primordiale.

## OMC : les perspectives sont maigres pour le programme de travail

« D'après ce que j'ai entendu de la part des membres, il semble y avoir très peu de chances pour que l'on parvienne à un programme de travail substantiel et détaillé d'ici la fin du mois de juillet », a déclaré Roberto Azevêdo, Directeur général de l'OMC, lors d'une réunion le 8 juillet 2015. Il a toutefois appelé les membres à ne pas relâcher leurs efforts, soulignant que des progrès significatifs ont été effectués, même si ceux-ci ne suffisent pas en vue d'établir une feuille de route claire pour la suite.

« L'objectif ultime de notre travail reste de faire de Nairobi un succès. Nairobi consiste à montrer de véritables progrès dans la mise en œuvre des décisions de Bali, à fournir des résultats pour les pays en développement et les PMA, ainsi qu'à conclure le programme de développement de Doha », a ajouté Azevêdo.

## Les États-Unis renouvellent l'AGOA pour une durée de dix ans

Barack Obama a promulgué, le lundi 29 juin, le Trade Preference Extension Act of 2015, donnant ainsi le dernier feu vert au renouvellement de l'African Growth and Opportunity Act (AGOA) pour une durée de dix ans. À l'occasion de la promulgation de la loi, Barack Obama a souligné que « l'AGOA bénéficie d'un soutien bipartisan fort depuis de nombreuses années ».

L'AGOA est considéré comme le pilier central des relations économiques entre les États-Unis et l'Afrique sub-saharienne. Il offre un accès en franchise de droits et sans contingents au marché états-unien à plus de 6000 produits d'Afrique sub-saharienne. La loi promulguée renouvelle également le SPG ainsi que le programme de traitement préférentiel pour Haïti.

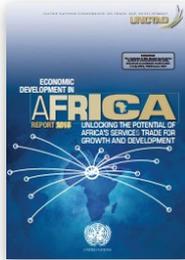
Nombreux sont ceux qui ont accueilli la nouvelle avec enthousiasme et soulagement. Il faut dire que l'introduction de ce projet de loi au congrès s'était inscrite dans un contexte d'inquiétudes quant à de potentiels retards dans le processus de renouvellement de l'AGOA.

## L'investissement a reculé en 2014, mais pas en Afrique

La Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED) a lancé, mercredi 24 juin, son Rapport sur l'investissement dans le monde 2015. Au niveau global, le rapport fait état d'un recul de 16 pourcent des investissements directs à l'étranger (IDE), dont le total tombe à 1 200 milliards de dollars EU.

Cette chute moyenne de 16 pourcent de l'IDE cache néanmoins des réalités bien différentes. En particulier, il est intéressant de noter qu'alors que les investissements vers les pays développés ont reculé de 28 pourcent, les flux d'IDE vers les pays en développement n'ont jamais été aussi importants. En Afrique, les flux d'IDE sont restés stables durant l'année 2014, atteignant 54 milliards de dollars, comme en 2013. L'Asie, quant à elle, a battu des records, avec une augmentation de 9 pourcent de l'IDE.

# Publications et ressources



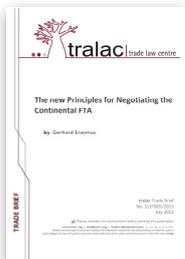
## Rapport 2015 sur le développement économique en Afrique – CNUCED – Juillet 2015

Ce rapport examine les enjeux politiques majeurs du secteur des services en Afrique et formule des recommandations sur les politiques à suivre, afin que de libérer tout le potentiel de ce secteur pour une croissance durable et inclusive sur le continent. En particulier, le rapport appelle à une harmonisation des politiques nationales, régionales et internationales relatives au commerce des services, qui sont pour l'instant composées de différentes strates déconnectées. Disponible sur: <http://bit.ly/1fPRKij>.



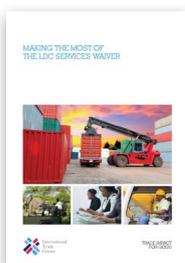
## Rapport sur l'investissement dans le monde 2015 – CNUCED – Juillet 2015

Ce rapport, publié chaque année par la CNUCED, dresse un état des lieux des investissements directs à l'étranger au niveau global, ainsi que par région. Il se penche sur les grands défis concernant la promotion et la protection de l'investissement. Le rapport 2015 appelle également à une réforme de la gouvernance internationale des investissements, qui est constitué actuellement un réseau morcelé de plus de 3300 accords. Il formule également certaines recommandations à cet égard. Disponible sur: <http://bit.ly/1CLkGll>.



## Les nouveaux principes pour négocier la ZLE continentale – TRALAC – Juillet 2015

L'Assemblée de l'Union africaine a décidé, à l'occasion du 25ème Sommet de l'Union africaine qui s'est déroulé à Johannesburg, du lancement de négociations en vue d'établir une zone de libre-échange continentale (ZLEC, ou CFTA en anglais). Elle a adopté une déclaration sur les *objectifs et principes directeurs pour négocier la zone de libre-échange continentale*. Cette note passe en revue les éléments les plus importants de ce document. Disponible sur : <http://bit.ly/1HDSFy0>.



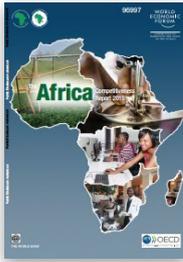
## Tirer le maximum de la Dérogation services pour les PMA – ITC – Juillet 2015

Ce document vise à fournir une assistance aux négociateurs, aux décideurs politiques, et aux PME du secteur des services dans leurs efforts afin de bénéficier de la Dérogation services. Il présente la Dérogation services, examine la requête collective des PMA et passe en revue les offres qui ont été formulées en matière d'accès aux marchés et de renforcement des capacités. Il formule également 10 recommandations clés. Disponible sur : <http://bit.ly/1CLQ0kq>.



## Les obstacles invisibles au commerce : comment les entreprises des barrières non-tarifaires – ITC – Juillet 2015

Ce rapport évalue l'impact des barrières non-tarifaires sur le secteur des affaires, à travers une étude de grande ampleur à laquelle plus de 11'500 entreprises, provenant de 23 pays en développement, ont participé. Les résultats démontrent que l'impact des BNT est très hétérogène. En moyenne, les petites entreprises, qui ont des ressources plus limitées pour faire face aux coûts à l'exportation, sont les plus affectées. Disponible sur : <http://bit.ly/1HsezTB>.



### Rapport sur la compétitivité en Afrique (en anglais) – Banque mondiale – Juin 2015

Ce rapport examine la structure actuelle de l'économie africaine et identifie les défis auquel le continent fait face en matière de compétitivité. Il fournit des profils de compétitivité détaillés pour les 40 pays du continent africain inclus dans le classement au titre de l'indice de compétitivité mondiale du Forum économique mondial. Le rapport dépeint le contexte particulier des pays et fait ressortir les défis uniques auxquels sont confrontés leurs différentes économies. Disponible sur : <http://bit.ly/1d5wnHY>.



### Note d'information PMA n° 11 – Le futur du PDD est maintenant dans les mains des capitales – IDEAS Centre – Juin 2015

Cette note d'information brosse, dans les grandes lignes, la situation des négociations en vue de l'établissement d'un programme de travail post-Bali et, en définitive, de la conclusion du cycle de Doha. Revenant en particulier sur les grandes questions qui irriguent les discussions au niveau multilatéral – agriculture, AMNA, services, développement –, elle conclut que c'est désormais dans les capitales que certaines responsabilités doivent être prises. Disponible sur : <http://bit.ly/1LBpBW8>.



### Guinée : perspectives des entreprises, série de l'ITC sur les mesures non-tarifaires – ITC – Juin 2015

Cette étude de cas analyse l'impact des mesures non-tarifaires sur l'économie et les entreprises guinéennes. Elle se base sur une enquête portant sur plus de 300 entreprises et révèle que 95 pourcent d'entre-elles font face à ce type de barrières, que ce soit à l'exportation ou à l'importation. L'étude montre que, dans la majorité des cas, les obstacles peuvent être éliminés en simplifiant et en améliorant la transparence des procédures administratives nationales. Disponible sur : <http://bit.ly/1KcPsX6>.



### Avant et maintenant : ré-imaginer le futur de l'Afrique (en anglais) – CNUCED – Juin 2015

Ce rapport se base sur les résultats du rapport *Economic Development in Africa Report 2014* et se penche en particulier sur la thématique de l'investissement en Afrique. Il tente de dégager des pistes potentielles qui permettraient au continent africain non seulement de stimuler l'investissement, mais également de catalyser ce dernier pour le mettre au service d'une croissance véritablement transformatrice. Des recommandations sont fournies à cet égard. Disponible sur : <http://bit.ly/1F5Xjxz>.



### Renforcer le secteur privé pour stimuler l'intégration et le commerce continentaux en Afrique (en anglais) – CNUCED – Mai 2015

Cette note souligne le rôle crucial que le commerce régional peut jouer dans le développement économique et la réduction de la pauvreté en Afrique. Pour que ce soit le cas, elle précise qu'il est impératif de remédier à la faiblesse du secteur privé sur le continent africain. Elle articule donc des axes de réforme prioritaires dans cette optique, afin de dynamiser le secteur privé et lui permettre de capter une plus grande partie des bénéfices du commerce international. Disponible sur : <http://bit.ly/1FB1ODX>.



### L'industrialisation par le commerce : Rapport économique sur l'Afrique 2015 – Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) – Avril 2015

Ce rapport analyse le rôle que peut jouer le commerce pour l'industrialisation et la transformation structurelle de l'Afrique. Il examine les éléments essentiels pour s'industrialiser par le commerce, notamment en termes de politique commerciale, en se fondant sur l'expérience des pays industrialisés et les tentatives d'industrialisation en Afrique. Dix études de cas mettent également en lumière les implications concrètes de l'industrialisation par le commerce. Disponible sur : <http://bit.ly/1NBbxM5>.

EXPLORER LE MONDE DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC LE RÉSEAU BRIDGES D'ICTSD

## BRIDGES AFRICA

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable  
*Accent sur l'Afrique - En anglais*  
<http://www.ictsd.org/bridges-africa>

## BRIDGES

Commerce mondial dans une perspective de développement durable  
*Accent sur l'international - En anglais*  
<http://www.ictsd.org/bridges>

## BIORES

Analyse et informations sur le commerce et l'environnement  
*Accent sur l'international - En anglais*  
<http://www.ictsd.org/biores>

## PUENTES

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable  
*Accent sur l'Amérique latine et les Caraïbes - En espagnol*  
<http://www.ictsd.org/puentes>

## PONTES

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable  
*Accent sur l'international - En portugais*  
<http://www.ictsd.org/pontes>

## МОСТЫ

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable  
*Accent sur la CEI - En russe*  
<http://www.ictsd.org/мосты>

## 桥

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable  
*Accent sur l'international - En chinois*  
<http://www.ictsd.org/qiao>

## PASSERELLES

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable  
*Accent sur l'Afrique francophone - En français*  
<http://www.ictsd.org/passerelles>



### Centre International pour le Commerce et le Développement Durable

Chemin de Balexert 7-9  
1219 Genève, Suisse  
+41-22-917-8492  
[www.ictsd.org](http://www.ictsd.org)

### ENDA Cacid

B.P. 6879, Dakar, Senegal  
+221-33-823-57-54  
[www.endacacid.org](http://www.endacacid.org)

PASSERELLES existe grâce à la généreuse contribution des donateurs et partenaires suivants :

### DFID - UK Department for International Development

### SIDA - The Swedish International Development Cooperation Agency

### DGIS - Netherlands Directorate-General of Development Cooperation

### Ministry of Foreign Affairs, Denmark

### Ministry for Foreign Affairs, Finland

### Ministry of Foreign Affairs, Norway

### L'Organisation Internationale de la Francophonie

### Department of Foreign Affairs and Trade, Australia

PASSERELLES bénéficie également du soutien de ses partenaires associés et des membres du conseil éditorial.

PASSERELLES accepte volontiers de diffuser, contre paiement, toute publicité. La publication accepte toute proposition de sponsoring destinée à renforcer ses capacités à étendre son audience. L'acceptation se fait à la discrétion des éditeurs.

Toutes les opinions exprimées dans les articles signés de PASSERELLES sont celles de leurs auteurs, et ne représentent pas nécessairement les opinions d'ICTSD ou



Ce travail est sous licence d'attribution non commercial Creative Commons - NoDerivatives 4.0 International [License](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/).

Prix : €10.00  
ISSN 1996-919

